

COMMUNE DE CHAULNES

Avec Vous

BULLETIN
MUNICIPAL

N° 91
JUILLET 2022



LE MOT DU MAIRE
LES PERMANENCES
LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE
SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
BIEN VIVRE A CHAULNES
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS
INFORMATIONS DIVERSES
LE COIN DES ENFANTS
CÔTÉ CUISINE
UN PEU D'HISTOIRE



**REPRISE DES
FESTIVITÉS, ENFIN !!!**

avec la fête de Chaulnes le 1er week end de
juin et la fête nationale le 13 juillet

Sur présentation de cette publicité.



PERMIS B, CONDUITE ACCOMPAGNEE,
BOITE AUTO, FORMATION B96,
PERMIS REMORQUE BE

Eco-conduite et prévention
des risques routiers

Evaluation
de départ
offerte !

2 agences à votre service
AMIENS 03 22 478 431
CHAULNES 03 22 852 778

**COIFF' ET
VOUS**

COIFFEUSE À DOMICILE
PROTHESISTE CAPILLAIRE

Isabelle Cavel

06.07.72.74.98

Netto

LE DISCOUNT IMBATTABLE

Tél . 0322864520



Rejoignez nous
sur Facebook

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

DEFRUIT DECOR à votre service depuis 2002



entreprise
peinture & décoration
ravalement de façade
vitrerie
pose de placoplâtre

16 avenue aristide briand
80320 **chaulnes**

06 82 30 52 10
email: jacky.defruit@sfr.fr
site: www.defruitdecor.fr

L'Atelier de
Tiff'Anne

Coiffeur - Coloriste

24 Rue Ernest Boitel
80320 Chaulnes
03.22.85.41.90
06.81.76.91.12

**POINT
ASSUR
CONSEIL**



Picardie • Normandie

Atelier Fleurs

Fleurs & Décoration

Tél : 03 22 85 80 80
atelier-d-fleurs@orange.fr
www.atelier-d-fleurs.com




Rue du Bosquet - 80320 CHAULNES



ETS VANDEWALLE COUVERTURE
Zinguerie - Pose de Vélux - Démoussage
80320 CHAULNES
Tél. : 03 22 85 50 81 / 06 85 37 30 75
RM 503 944 688



Mairie de Chaulnes :
7 rue des Lieutenants Terpraut
et Grenier
80320 CHAULNES
Téléphone :
03.22.83.80.80
Mail :
mairie.chaulnes@wanadoo.fr
Site internet :
www.mairiechaulnes.fr

Conception et réalisation :
Mairie de Chaulnes

Prix :
Gratuit

Dépôt légal :
À parution

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

d'abord un constat amer avec cette sensation que nous n'en finirons donc pas avec ce satané virus. Même s'il ne semble pas avoir la violence d'il y a quelques mois, on meurt toujours en France et ailleurs de cette épidémie. Les règles de prudence s'imposent à nouveau, de plus en plus lassantes et contraignantes. Verrons nous un jour le bout du tunnel où devons nous apprendre à «vivre avec » celui-ci... ou un autre?

Il nous faut de plus lutter contre une conjoncture économique difficile, où la problématique du pouvoir d'achat a rarement été autant d'actualité. Ce n'est qu'un avis personnel, mais néanmoins partagé avec beaucoup d'entre vous, mais je me dis que la guerre en Ukraine a souvent bon dos, et que la misère et le malheur de ces pauvres gens qui la subissent profitent à bien des spéculateurs sans scrupules.

Quels qu'aient été les choix de chacun aux récentes élections, présidentielles ou législatives, souhaitons que nos « grands élus » et gouvernants prennent les bonnes décisions, urgentes certes mais surtout durables et non pas par effets d'annonces sans vision à long terme... ou polluées par des querelles de partis!

En vous souhaitant un bel été, espérons avant tout que la paix revienne sur notre planète, en proie à une autre urgence: climatique cette fois...

Thierry Linéatte

Maire de Chaulnes

VOTRE MAIRIE :

7, rue des Lieutenants
Terpraut et Grenier
80320 CHAULNES

HORAIRE D'OUVERTURE :

Lundi / mardi
jeudi / vendredi
8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Fermée le mercredi

NOUS CONTACTER :

Par téléphone :
03.22.83.80.80
Par mail :
mairie.chaulnes@wanadoo.fr
Sur internet :
www.mairiechaulnes.fr
Rubrique « contact ».

SUR FACEBOOK :

« L'avenir de Chaulnes
Avec Vous »

**POUR RENCONTRER SUR
RENDEZ-VOUS :****LE MAIRE**

M. Thierry LINÉATTE

LES ADJOINTS

M^{me} Nadège LATAPIE-
COPÉ
Social / CCAS

M. Benoît GANCE
Bâtiment / Voirie

M^{me} Anne LEBRUN MERLIN
Communication / Envi-
ronnement / Logement

M. Arnaud NOBLÉCOURT
Culture et Loisirs

MISSION LOCALE

M.E.E.F.

SANTERRE HAUTE SOMME

Horaires des permanences : Mardi : 14h00 - 16h45

Sur rendez-vous auprès de la mission locale de PÉRONNE

A.C.P.G./C.A.T.M.

NADÈGE LATAPIE-COPÉ

Renseignements à l'accueil de la mairie de Chaulnes.

06.85.37.41.96

LA CROIX ROUGE

UNITÉ LOCALE

DE HAUTE PICARDIE

Permanence au local de la Croix Rouge : 36, avenue Roger Salengro
80320 CHAULNES (à côté du magasin Carrefour)

Le lundi de 14h30 à 15h30 (tous les 15 jours).

RELAIS PETITE ENFANCE

STÉPHANIE MEZERAY

Permanences rue Poulin

06.76.07.58.40 / 03.22.85.48.06

ram@terredepicardie.fr

Permanences téléphoniques le lundi de 14h à 17h.

Permanences physiques (sur rendez-vous).

PERMANENCE D'AVOCAT

Un vendredi par mois, de 14h à 16h, en mairie.

Sans rendez-vous (renseignements en mairie).

CONCILIATEUR DE JUSTICE

ALAIN SÉGOUFFIN

Cour d'appel, Tribunal d'instance d'Amiens. 06.12.47.97.69

Permanence le 1^{er} lundi de chaque mois sur rendez-vous, à prendre en mairie.

ASSOCIATION SAINT JEAN

Permanences en mairie.

Horaires de permanences :

Mardi & Vendredi : 09h00 - 10h30 / Jeudi : 15h30 - 17h00

ACCUEIL DE LOISIRS

Dossier d'inscription disponible sur le site : www.mairiechaulnes.fr

Rubrique « accueil de loisirs ».

Pour les inscriptions, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de :

LUDOVIC ANTIOCHUS

06.11.57.08.63 / ludovic_antiochus@orange.fr.

PAROISSE DE CHAULNES

1, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier 80320 CHAULNES

03.22.85.40.45

Horaires des permanences :

Mercredi & Vendredi : 09h30 - 11h00 / Samedi : 10h30 - 11h30

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(sur rendez-vous)

Dr MYLÈNE FOUET-EMERY

DU de gynécologie et de nutrition
03.22.86.31.01

Dr ANTOINE HOULLIER

03.22.86.31.02

Dr CHELLA LEFOLLE

DU de gynécologie et formation
en hypnose et technique EMDR,
maître de stage pour les internes
03.22.86.31.03

DR INGRID HUET-RAOUX

DU de gynécologie

03.22.86.31.04

INFIRMIERS

CABINET INFIRMIERS

DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER,
Odile SENECHAL, Quentin
SENECHAL, Mathylde LETURGIE
Permanences : 06h45/07h20
09h45/10h45 - 13h00/13h30

Pour les soins à domicile en se-
maine, dimanche et jours fériés

Sur rendez-vous :

03.22.85.40.06

CABINET INFIRMIERS

HAUTE-PICARDIE

Claire FLAMENT-GALLAIS,
Daniel TAIX. Permanences :

Du lundi au vendredi :

07h00/07h30

09h30/09h50 - 17h30/18h00

Le samedi : 09h30/09h50

Pour les soins à domicile,
sur rendez-vous : 03.22.84.11.54

OSTÉOPATHE

(sur rendez-vous)

DANIEL TAIX

07.61.54.53.05 (ou sur Doctolib)

ORTHOPHONISTE

MATHILDE LANGE-FRASSAINT

06.17.29.81.59 (sur rendez-vous)

ORTHOPTISTE

NOÉMIE LASSELIN

06.26.04.24.12 (le lundi am)

CHIRURGIENS ORTHOPÉDISTES

Dr MENCIERE MAXIME

(membres inférieurs)

De la clinique Pauchet Amiens,

1 jeudi par mois. 03.22.33.73.50

Dr FERRARI VITTORIO

(membres supérieurs)

De la clinique Pauchet Amiens,

1 jeudi par mois. 03.22.33.72.30

ORL

MARINE PERIA

De la clinique Victor Pauchet

(1 à 2 jeudis par mois)

03.22.95.70.70

ANGIOLOGUE

Dr TOULEC MARIE

De la clinique Pauchet Amiens

2 mercredis par mois.

03.22.33.71.40

GASTRO ENTÉROLOGUE

Dr MARTHE CHAVANCE-

THELU

De la clinique Pauchet Amiens

Le mardi matin tous les 15 jours

sur rendez-vous : 03.22.91.57.24

SEXOLOGUE

(de la clinique Pauchet)

JUSTINE HENRION

Sur rendez-vous le jeudi

07.69.02.36.22

CHIRURGIENS DENTISTES

40 rue Roger Salengro (sur rendez-vous)

DR HERVÉ DELLACHERIE

03.22.85.44.43

DR CLIO ASTIER

03.22.85.44.43

MASSEUR

KINESITHERAPEUTE

11 rue des Lts Terpraut et Grenier (sur rendez-vous)

VÉRONIQUE LEBRUN-DELAVENTE

Fermé le jeudi et le samedi

03.22.83.94.97

Du lundi au vendredi :

09h00/12h30 - 13h30/18h30

PHARMACIES



FLAMENT-VANYSACKER +

16 bis avenue Aristide Briand

03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14/19h

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK +

23 rue Odon Dumont

03.22.85.40.07

En semaine : 09h/12h - 14h/19h

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15

24h/24, 7jours/7

Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX

INTERENTREPRISES

(Médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand

03.22.83.97.58

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le 3237 (accessible 24h/24).
Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde.



COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence (pour ceux qui le pouvaient - publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) et en présentiel, sous la Présidence de M. Thierry Linéatte, Maire.

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Angéline Darras, M. Thomas Poulet. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers Municipaux titulaires excusés : Mme Laure Lambert avec pouvoir à Mme Géraldine Lefèvre
Mme Claire Lecot-Robit avec pouvoir à M. Thierry Linéatte

Conseillères Municipales absentes ou excusées : Mme Céline Defruit

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 16 mars 2022

M. Cheval fait remarquer que dans le compte-rendu du 16 mars, une erreur s'est glissée. En effet concernant le vote du CA du Lotissement du Tour de Ville on peut lire : *Sous la présidence de M. Claude Merlin, hors de la présence de M. Thierry LINEATTE, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021*. Il est donc nécessaire de remplacer « budget communal 2021 » par « budget du Lotissement du Tour de Ville 2021 ». Monsieur le Maire en prend note et fera rectifier cette erreur.

M. Régis Lecot voudrait savoir s'il y a eu des retours de questionnaires concernant le groupement de commande d'achat d'énergies.

M. Thierry Linéatte : oui, cependant la date limite de retour est fixée au 15 avril, nous ferons donc le point après cette date.

Le procès-verbal de la séance précédente est donc adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour et demande l'autorisation pour y rajouter un point : loyer et bail du logement communal.

Approuvé à l'unanimité.

III. Loyer et bail du logement communal

Les travaux du logement communal (se situant dans la cour de la Mairie) étant terminés, il convient de le louer. Le conseil municipal doit déterminer le loyer de ce logement (3/4 chambres) qui a quelques contraintes : il se trouve dans la cour de la Mairie et il y a donc régulièrement des réunions dans la salle qui se trouve face à ce logement, il est isolé et il n'y a pas de garage. Monsieur le Maire propose de louer ce logement 550 €.

M. Philippe Cheval : au vu des contraintes, j'estimerai le montant du loyer à 500 €, mais la proposition à 550 € est tout à fait raisonnable.

M. Thierry Linéatte : le logement a une belle surface, il est entièrement rénové et je pense que l'estimation est justifiée.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de fixer le montant du loyer à 550 € et de signer le bail de ce logement.

M. Thomas Poulet : Ce montant comprend-il les charges ?

M. Thierry Linéatte : non, c'est sans les charges.

Adopté à l'unanimité

IV. Situation de la base Intermarché

Monsieur le Maire expose :

Vous avez pu découvrir comme nous dans le Courrier Picard que la Base Intermarché va être déplacée sur la ZAC Haute Picardie, normalement fin 2023 début 2024. Même s'il est toujours déplaisant de voir une entreprise quitter la commune, le fait que cette nouvelle installation se situe sur la ZAC et donc proche de la commune est tout de même une satisfaction et même un soulagement après une longue période où nous pouvions craindre une délocalisation lointaine. J'ai néanmoins quelques craintes concernant le commerce local, même si, concernant notre Zone Industrielle, nous avons eu l'arrivée des Transports Lebon, l'entreprise MTA va s'installer prochainement et la reprise des locaux de l'entreprise Lunor est en bonne voie également.

Des mesures concernant cette « délocalisation » se mettent en place, notamment un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) obligatoire pour Intermarché. Ce plan vise à financer de nouveaux emplois en nombre équivalent aux licenciements ou départs volontaires. 34 départs en retraite ne seront pas remplacés et les 187 emplois permanents seront déplacés sur la nouvelle base de la ZAC, des primes seront instaurées pour les départs en retraite volontaires. Il y aura de nouveaux métiers beaucoup moins contraignants pour les employés du fait de l'automatisation des chaînes, donc de meilleures conditions de travail.

Mme Angéline Darras : y-a-t-il une baisse d'activité ?

M. Thierry Linéatte : non, car même si les départs en retraite ne sont pas remplacés, l'automatisation de la plateforme permet de pérenniser, voire augmenter l'activité.

Mme Angéline Darras : la base va-t-elle s'agrandir ?

M. Thierry Linéatte : oui, car désormais 70 000m² seront disponibles. Les bâtiments actuels étaient devenus obsolètes et hors normes.

Le PSE entraîne des obligations. La commune et la communauté de communes ont été interrogées pour connaître les nouveaux projets d'implantation, donc créateurs d'emplois, car Intermarché se doit de financer ces nouveaux emplois. Par exemple, les entreprises MTA (25 à 30 emplois) et Lunor (25 à 30 emplois) pourraient donc être aidées.

Mme Angéline Darras : que signifie obligation de financer les emplois ?

M. Thierry Linéatte : Les entreprises qui vont arriver sur la commune vont créer des emplois et Intermarché leur versera une somme en fonction du nombre d'embauches.

La société immobilière d'entreprise « Etche », qui s'occupe de tous les locaux du groupe « Les Mousquetaires », va prendre en compte la vacance de ces locaux. Selon les dires d'Intermarché, jusqu'à présent toutes les bases qui ont fermées en France ont retrouvé preneur ! L'objectif est de ne pas se retrouver avec une friche industrielle.

Dernière inquiétude : Intermarché louait également les locaux SOGIDEF, ils vont donc également libérer les locaux et SOGIDEF devra donc retrouver de nouveaux locataires.

M. Philippe Cheval : nous n'aurons plus cette épée de Damoclès au-dessus de la commune quant aux éternelles hypothèses de départ de la base Intermarché. La communauté de communes accompagnera la reconversion du site de Chaulnes : implantation possible d'artisans ou autre dans une partie des locaux. Elle mettra en place, si nécessaire, une organisation type navette Chaulnes – Estrées pour aider les employés qui ne pourraient pas se déplacer.

M. Thierry Linéatte : j'ai également demandé au directeur actuel de la base Intermarché de nous fournir la provenance de tous ses employés pour étudier l'impact réel sur le commerce local, et anticiper cette problématique de mobilité.

V. Vote des taux d'imposition

Présentation de l'état 1259 (fiscalité directe locale) au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2021 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 11,91 %
- Contribution foncière des Entreprises : 10,89 %

Monsieur Linéatte rappelle les grandes lignes de la réforme de la loi de finances appliquée en 2021, avec la disparition de la taxe d'habitation, de la perception de la part de taxe foncière bâtie auparavant dévolue au département, du reversement de celle-ci et des compensations perçues en retour. Il estime qu'au vu de la situation actuelle, ce n'est pas le moment d'augmenter les taux d'imposition des administrés. Il faudra par conséquent être raisonnable avec les investissements dès 2022.

M. Philippe Cheval remercie Monsieur le Maire d'avoir travaillé avec la commission finances sur un budget qui permet de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Monsieur le Maire y associe les services administratifs de la Mairie.

Mme Maryse Hochart : il faut faire attention de ne pas avoir à rattraper plus tard ces années sans augmentation d'impôts, cette fois de manière plus importante.

M. Thierry Linéatte : en effet, d'où notre obligation de continuer à développer notre ville, et créer des « richesses » autres (logements, zone industrielle, équipements, subventions...).

Monsieur le Maire propose donc de reconduire ces taux.

Adopté à l'unanimité

VI. Budget Commune 2022

Les dépenses de fonctionnement :

	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	270 176,58	288 960,00 (énergies, inflation,...)
Charges de personnel	629 400,00	630 500,00 (changements de grade)
FNGIR - FPIC	69 308,42	69 160,00
Virement section INV	267 769,19	612 081,55 (grâce à l'excédent important en 2021)
Opérations d'ordre entre sections	5 333,00	8 153,00 (vente Sana Terra : sortie de bien...Amortissement FDE)
Charges de gestion courante	184 141,00	186 780,12
Charges financières	25 488,92	56 260,65 (dont indemnité remboursement emprunt anticipé)
Charges exceptionnelles	95 596,85	0,00 €
TOTAL	1 547 213,96	1 851 895,32

Charges à caractère général :

- Carburants : 5 000 € l'an dernier, 8 000 € en 2022 (hausse du carburant).
- Energie – électricité : 65 000 € en 2022 somme identique à l'année dernière car en 2021, 56 107,29 € ont été dépensés.
- Crédit – bail mobilier : 4 500 € en 2021, 10 000 € en 2022 il y a plus du fait de la location d'un nouveau camion pour les employés communaux.
- Maintenance : 12 000 € en 2021, 14 000 € en 2022 : somme en plus pour l'archivage numérique.
- Assurance multirisques : en baisse cette année 22 000 € au lieu de 23 000 € (appel d'offres pour revoir le montant à la baisse).
- Fêtes et cérémonies : 13 816,58 € en 2021, 20 000 € en 2022. Les différentes festivités (repas des aînés, feu d'artifice...) devraient pouvoir reprendre leur cours en 2022 donc la somme prévue à cet article est en hausse.
- Transports collectifs : 25 000 € en 2021, 28 000 € en 2022 pour le car scolaire intérieur de la commune.

Charges de personnel et frais assimilés :

- Personnel TdP et autre personnel extérieur : remboursement pour mise à disposition de personnel

à Terre de Picardie et participation emploi FISAC au PETR. La prévision reste quasiment identique à 2021, car moins de dépenses réalisées. Néanmoins, pour 2022, ce chapitre sera en hausse.

Atténuations de produits :

- FNGIR 66 660 € et FPIC 2 500 € : ce sont des montants qui nous sont imposés, au titre des solidarités intercommunales.

Autres charges de gestion courante : identiques à l'an passé

- Service d'incendie : 51 980, 12 € un peu moins qu'en 2021 car ce chiffre est basé sur le nombre d'habitants donc réajustement par rapport au dernier recensement.

- Créances admises en non-valeur : 3 000 €

- Créances éteintes : 500 €

- Subventions aux associations : 40 000 € en 2022 car les activités reprennent après le COVID.

- Provisions : pour les créances dites douteuses : 1 100 €

Les recettes de fonctionnement :

	BP 2021	BP 2022
Excédent de fonctionnement	310 199,96	603 636,32
Atténuations de charges	22 000,00	32 000,00 (remboursements Sofaxis)
Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00
Produits de services	40 000,00	20 000,00 (- de loyers bureaux Sanaterra)
Impôts et taxes	498 977,00	542 395,00
Dotations, participations	632 347,00	608 328,00
Produits de gestion courante	41 500,00	43 420,00 (loyers, fermage)
Produits financiers	40,00	16,00
Produits exceptionnels	2 150,00	2100,00 (en attente vente MTA)
TOTAL	1 547 213,96	1 851 895,32

Monsieur le Maire précise : La DGF, dotation de l'état, continue de baisser chaque année. Chaulnes est toujours considérée par l'état comme une commune « trop riche » car nos taux d'imposition sont peu élevés. L'état nous dit : si vous voulez que votre potentiel fiscal par habitant diminue et que, mécaniquement, vos dotations augmentent, augmentez vos impôts ! Et comme nous ne voulons pas le faire, nous avons donc moins de dotations. Les compensations sont également en baisse de 8 000 €, ce que nous avons craint également avec cette réforme de la loi de finances des collectivités.

M. Philippe Cheval : il faudrait demander à la Communauté de Communes s'il existerait des dotations de la Région pour le car intramuros, subventions concernant l'accompagnement dans les cars scolaires.

Les dépenses d'investissement :

	BP 2021	BP 2022
Déficit d'investissement	122 056,53	0,00 (excédent en 2021)
Opérations d'ordre	0,00	0,00
Emprunts	107 237,42	258 475,07 (remboursement anticipé du capital emprunt Sanaterra)
Etudes, insertions	62 439,57	73 200,00
Achats, travaux, constructions	1 246 000,00	1 116 845,76
TOTAL	1 537 733,52	1 448 520,83

Différentes études et travaux sont prévus (église, friche agricole, friche commerciale, signalétique...). Il y a des restes à réaliser pour les travaux rue du Parc et pour les travaux en Mairie. Le logement communal est terminé, concernant la Mairie, il reste le plafond et le sol de la salle des mariages. Des dépenses sont budgétisées pour l'aménagement du citystade / aires de jeux, église, acquisitions foncières, réseaux MTA, diverses voiries, éclairage public à leds, matériel informatique, fresque transformateur, matériels de voirie et bâtiments.

Les recettes d'investissement :

	BP 2021	BP 2022
Virement section fonctionnement	267 769,19	612 081,55
Opérations d'ordre	5 333,00	8 153,00
FCTVA, TA, Couverture INV.	258 414,41	50 000,00 (pas de déficit d'investissement à couvrir cette année)
Subventions	605 716,92	306 500,00
Emprunts, cautions	400 500,00	0,00
Excédent d'investissement	0,00	471 786,28
TOTAL	1 537 733,52	1 448 520,83

Une estimation des subventions de la Région et du Département a été réalisée. La commune touchera aussi de la DSIL (tennis couvert) et de la DETR (citystade). Nous n'aurons malheureusement pas de DSIL pour l'éclairage de l'église.

M. Philippe Cheval : Il faudrait voir avec le PETR pour le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) pour l'éclairage de l'église (avec un dossier structuré).

M. Arnaud Noblécourt : ce budget est – il consultable en ligne ?

M. Thierry Linéatte : après le vote du budget, celui - ci sera effectivement consultable en ligne, sur le site de la commune.

Le budget communal 2022 est adopté à l'unanimité**VII. Budget Lotissement du Tour de Ville 2022**

Ce budget ne comporte quasiment plus que des « écritures d'ordre », c'est-à-dire des inscriptions budgétaires dans les différentes sections (dépenses et recettes de fonctionnement / dépenses et recettes d'investissement). Ces écritures correspondent à des sorties de patrimoine communal lors de ventes de terrains, à des entrées dans le patrimoine communal des travaux effectués pour ce lotissement, à des amortissements sur des travaux ou acquisitions diverses. Ces écritures nécessitent l'inscription soit d'une dépense destinée à être transférée en recette, ou l'inverse. Elles s'équilibrent entre les sections.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 379 907,48 €.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 302 181,14 €.

Adopté à l'unanimité**VIII. Maîtrise d'œuvre friche commerciale**

Achat du 11, Avenue Aristide Briand :

Monsieur le Maire propose la somme de 100 000 € net vendeur (10 % en + de l'estimation des services du domaine) pour l'achat de cette friche commerciale. Le propriétaire accepte ce prix. L'AMSOM n'interviendra finalement pas dans ce dossier, ce qui nous fait gagner du temps par rapport aux délais de demande et d'obtention des subventions de la région. Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'acquérir ce bien, et de lancer une consultation pour nommer la maîtrise d'œuvre (architecte) pour la réhabilitation de ce bâtiment : commerces et logements.

Adopté à l'unanimité

Nous pourrions également par la suite revendre la parcelle viabilisée située au fond de ce terrain.

Mme Maryse Hochart : qui suivra les travaux ?

M. Thierry Linéatte : c'est l'architecte qui sera nommé qui devra assurer ce suivi. Le cahier des charges établira sa mission.

IX. Proposition d'étude (gratuite) secteur gare – collègue

Proposition du CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) :

Dans le cadre du dispositif « petites villes de demain » pour lequel la commune a été retenue, le CEREMA nous propose d'établir une pré – étude concernant la rénovation et la revitalisation du secteur gare – collège, identifié dans l'étude « redynamisation du centre – bourg » réalisée par « Quartier Libre ». Il s'agit de proposer un état des lieux, des pistes de travail et de réflexion, des scénarii d'aménagement et d'identifier les sources de financement possibles. Cette étude est gratuite et débuterait courant second semestre 2022. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à examiner le site du CEREMA pour s'informer de leurs réalisations.

Adopté à l'unanimité

X. Rapport commissions voirie – bâtiments (suite)

Travaux en cours ou terminés :

- Rue du Parc : gazon + plantations à terminer + stop clignotant au carrefour rue de Nesle et avenue Aristide Briand ;
- Mairie : sol et plafond de la salle des mariages ;
- Jardin du souvenir : le puit de cendres et la colonne nominative sont posés. Reste à définir les modèles et polices des plaques qui seront sur la colonne ;
- Eclairage public : les travaux (subventionnés par le département et la FDE) prévus en 2021 seront réalisés en septembre 2022. Il faut d'ores et déjà déposer le dossier en 2022 pour la deuxième tranche en 2023.

Travaux programmés :

- Eglise : tranche 1 : couverture du clocher + 1ère phase murs extérieurs. La rénovation des chapelles intérieures peut aussi être réalisée cette année.
- M.T.A. : quelques pièces manquantes, suite à la demande du SDIS (service incendie). MTA a fourni ces documents, le permis de construire est accordé. Les concessionnaires (SIEP, FDE) ont répondu aux sollicitations de la commune pour la viabilisation de la parcelle. Pas de réponse de la SAUR pour les réseaux eaux usées.
- Tranches annuelles : peintures et éclairage passages piétons, radars pédagogiques, dératisation, petits travaux de voirie, ...
- Proposition de campagne de stérilisation des chats errants via l'association « 30 Millions d'amis ». Le coût de cette opération est pris en charge à 50 % par cette association. Coût résiduel pour la commune : 40 € par stérilisation.

Mme Angéline Darras : cette campagne aura lieu dans tout Chaulnes en même temps ?

M. Thierry Linéatte : vu l'importance du problème et donc son coût, on procédera par quartier. Une campagne d'information auprès de la population et notamment des propriétaires de chats est prévue.

Mise en place de cette action adoptée à l'unanimité

Prévisions : études et travaux 2022 :

- Signalétique, friche commerciale, pâture rue de Pertain, friche agricole : abordés lors de la prochaine réunion de conseil municipal.
- Auvent stade : proposition d'aménagement devant le club house du stade, due au nombre croissant de jeunes licenciés et de formations diverses. Cet abri éviterait à la commune le montage et démontage fréquents d'un chapiteau (de plus, problème de vol) et permettrait la pérennité du club house en terme d'entretien, ou opter pour le carottage du terrain de football.

Monsieur le Maire propose de retenir en priorité le carottage en 2022.

Actions à mettre en place :

- Cimetière : reprise de concessions
 - Habitat : procédure d'abandon manifeste (Soliha contacte actuellement les propriétaires concernés).
- M. Régis Lecot : dans le cimetière, il y a 53 concessions qui semblent abandonnées.
- M. Thierry Linéatte : c'est pour cette raison que la procédure de reprise des concessions est relancée.
- Terrains de tennis : terrains couverts + courts, éclairage, sanitaires, rangements... (subventions possibles). Le court couvert actuel devient obsolète et hors normes, le nombre de licenciés, notamment jeunes, augmente.

XI. Délibérations diverses

- Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à la FDE : durée fixée à 15 ans car la FDE est un organisme public.

Adoptée à l'unanimité

- Provision pour dettes à recouvrer : il est nécessaire de constituer une provision pour risques de 1 100 € (risques d'irrécouvrabilité de plusieurs titres).

Adoptée à l'unanimité

- Subvention école de musique pour le Festilihons : 500 €

Adopté à l'unanimité

- ALSH : rémunération des animateurs :

Actuellement les agents recrutés en CEE (contrat spécifique aux agents recrutés dans le cadre des ALSH) ne sont rémunérés que sur la base d'un forfait journalier unique, à savoir 5 fois le SMIC horaire par jour, et cela quel que soit le diplôme ou titre leur permettant de préparer, d'organiser, d'encadrer et d'animer des projets d'activités à destination des enfants et des jeunes au sein de l'ALSH.

- ancienne indemnité = 5 fois le SMIC horaire par jour
- proposition pour de nouvelles indemnités :

Qualifications	Indemnités
Sans diplôme	5 fois le smic Horaire par jour
Stagiaire BAFA	6 fois le smic Horaire par jour
Titulaire BAFA ou équivalent BAFA	7 fois le smic Horaire par jour

Adopté à l'unanimité

- Embellissement des transformateurs : Les postes de transformation situés au cœur de la commune sont dégradés par le vieillissement naturel ou par des interventions humaines (affichage, graffitis). Territoire d'Énergie Somme (FDE) a signé des conventions pour l'amélioration esthétique de ces transformateurs par la réalisation d'une fresque. Ces travaux sont financés à hauteur de 50% par la FDE80 et 50% par ENEDIS. Après le transformateur situé rue de Lihons, M. le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre ces embellissements de postes. Une demande pour le transformateur de la gare sera transmise à la FDE.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

COMPTE-RENDU
Séance du Conseil Municipal du 16 mai 2022

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïrès Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet. Formant la majorité des membres en exercice

Conseillères Municipales titulaires excusées :
Mme Nadège Latapie-Copé avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Laure Lambert avec pouvoir à Mme Géraldine Lefèvre
Mme Angéline Darras avec pouvoir à M. Thomas Poulet
Conseillère Municipale absente : Mme Céline Defruit

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 12 avril 2022

M. Lecot fait remarquer qu'au précédent conseil municipal il avait signalé 53 concessions abandonnées, mais il s'avère qu'elles ne sont pas « abandonnées », elles ont des propriétaires mais il n'y a aucun monument sur le terrain. Il rajoute que dans le nouveau cimetière, il y a déjà 2 emplacements sans caveau or le règlement du cimetière stipule que les terrains concédés doivent être matérialisés par la pose d'un caveau dans un délai d'un an.

Monsieur le Maire rappelle que c'est la raison pour laquelle une procédure de reprise des concessions funéraires est programmée cette année.

Le procès – verbal de la séance précédente, est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. Projet espace de loisirs rue de Pertain

Le terrain rue de Pertain est acquis. Monsieur le Maire présente donc l'étude « flash » pour l'aménagement de cet espace naturel, réalisée par Julie Colin, paysagiste. Une réunion de lancement a eu lieu le 22 février 2022, Mme Colin a ensuite proposé son étude le 22 mars 2022 qu'elle a finalisée et a renvoyée par mail en avril 2022. C'est un projet d'aménagement de 6 963 m², sur une prairie en cuvette entourée de haies champêtres, avec des talus de 3 à 5 m de haut, avec un dénivelé de 2m50 entre la rue de Pertain et le centre de la parcelle.

Les envies et les besoins ont donc été recensés :

- Un espace tous publics, intergénérationnel
- Un espace public «naturel», «de loisirs»
- Un grand espace central, arboré
- Pour se promener, se détendre, se rencontrer
- Calme
- Sur des chemins propres
- Avec des jeux pour les enfants (citystade et autres)
- Des agrès pour adultes (parcours santé)
- Des tables et des bancs
- Un parking vélos
- Une amenée d'eau et d'électricité
- Pas besoin d'éclairer, ni de fermer

- Pas de parking voiture
- De préférence pas de plan d'eau
- Non autorisé aux chiens
- Conserver les talus arborés
- Gestion différenciée possible (différentes plantations)
- Budget 100 à 200 000€ HT

M. Régis Lecot : il faudrait prévoir du stationnement le long de la route rue de Pertain.

M. Thierry Linéatte : oui, mais le trottoir n'est pas large, de plus il y a encore 2 terrains à bâtir. Un accès pompier est cependant prévu.

Mme Maryse Hochart : il n'y aura pas de WC ?

M. Thierry Linéatte : effectivement, donc sujet à repenser.

Monsieur le Maire présente ensuite des exemples d'aménagements dans d'autres communes :

- Parc de la Cavée du Gué- Plailly (60) : parc aménagé de 3ha pour un budget de 450 000 € HT soit 15€ HT/m² rapporté à l'espace de loisirs de Chaulnes en 2022 : 115 000€ HT ;
- Terrain d'aventure du Clos Coutard – Saumur (49) : Espace aménagé 6 500m² Budget 200 000€ HT soit 30€ HT/m² rapporté à l'espace de loisirs de Chaulnes en 2022 : 210 000€ HT ;
- Parc de la Côte Verte - Andrésy (78) : Espace aménagé 5 000 m² Budget 350 000€ HT soit 70€ HT/m² rapporté à l'espace de loisirs de Chaulnes en 2022 : 530 000€ HT.

Points de vigilance :

- Un ancien dépôt de briques(?), sol en remblais, structure de sol hétérogène et poreuse => prévoir les missions géotechniques
- Terrain en cuvette => zone humide potentielle à intégrer ou à gérer
- Pentes des talus Est => ne pas fragiliser
- Attention limite parcellaire Sud-Est (clôture // parcelle) => prévenir le riverain ou adapter le tracé de la division pour garantir un accès pompiers suffisant
- Phasage des travaux / clôtures => qui fait quoi ?
- Quel(s) aménagement(s) si le talus Nord reste non-urbanisé ?

Monsieur le Maire présente ensuite quelques aménagements possibles, avec cheminement piétons, accès par un toboggan pour les enfants, implantation city stade, jeux, parcours santé, plantations, prairies fleuries...

M. Arnaud Noblécourt : un accès handicapé est – il prévu ?

M. Thierry Linéatte : oui bien sûr, c'est obligatoire.

Mme Maryse Hochart : est – ce qu'il y a des bancs ?

M. Thierry Linéatte : oui, ils seront prévus.

M. Linéatte précise que des devis ont été demandés pour une allée en enrobé, à Colas, Stag et Eurovia. Une noue pour les eaux pluviales sera à prévoir également.

M. Thomas Poulet : ce sont des arbustes ou des arbres qui seront plantés car il faut de l'ombre ?

M. Thierry Linéatte : ce sont des arbres et des arbustes, il y aura donc de l'ombre.

Postes Budgétaires :

	Budget estimatif en € HT		
	Léger Entrée de gamme	Modéré Moyenne gamme	Important Haut de gamme
Préparation et terrassements	<i>moins de 50 cm sur 30 % de la surface</i> 50 000	<i>moins de 50 cm sur 60 % de la surface</i> 90 000	<i>Jusqu'à 1.50m sur 30% de la surface</i> 125 000
Chemins	<i>300ml pelouse tondue (création)</i> 3 000	<i>Stabilisé ou béton ss bordure</i> 15 000	<i>Béton désactivé</i> 20 000
Plantations	<i>30 arbres</i> 30 000	<i>30 arbres + 300ml haies</i> 33 000	<i>30 arbres + 300ml haies + 300m² massifs</i> 40 000
Espaces ouverts	<i>300m² pelouse (création)</i> 3 000	<i>300m² stabilisé</i> 15 000	<i>300m² béton/sol ludique</i> 30 000
Jeux et équipements	Mobilier bancs et tables de pique-nique 7 000		
	Jeux bois et toboggans dans la pente, sol 30 000		

	/	Parcours santé 4 à 5 postes 12 000	
	City stade 95 000		
Escaliers et clôtures	<i>Escaliers ronds, 200ml clôture URSUS</i> 15 000 + 2 500	<i>Escalier béton et 200 ml treillis soudé</i> 15 000 + 11 000	
Réseaux	<i>Amenée d'eau et d'électricité, tranchée 80 ml + équipements</i> 5 000		
Total	240 500 € HT	328 000 € HT	385 000 € HT
au m²	34 € / m²	47 € / m²	55 € / m²

Fourchette de prix raisonnable pour Chaulnes : 280 000€ HT dont 95 000 € HT citystade => aménagement à 26€ HT /m² moyen.

Mme Maryse Hochart : c'est un gros investissement mais c'est un investissement durable.

Monsieur le Maire présente ensuite les subventions à étudier :

- Soutien aux équipements sportifs
- Equipements sportifs de proximité
- Plan arbres
- Nature en chemins
- Rendez – vous avec l'environnement en Hauts de France

Mme Claire Lecot-Robit : quel est le calendrier de cette opération ?

M. Thierry Linéatte : il faut attendre l'accord pour les subventions possibles, l'opération s'étalera sur 2022-2023.

M. Benoit Gance : quelle sera la position du city stade ?

M. Thierry Linéatte : elle reste à définir, de façon à réaliser un accès court, donc moins onéreux.

M. Philippe Cheval : est – ce qu'on a une idée du coût d'entretien d'un tel espace ?

M. Thierry Linéatte : j'imagine que cela nécessitera l'équivalent d'un emploi pour l'entretien. D'où l'idée de déposer également un dossier de demande de subvention LEADER GAL (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale - Groupe d'Action Locale).

M. Thomas Poulet : il faudra prévoir un défibrillateur sur les lieux.

M. Thierry Linéatte : oui en effet.

M. Thomas Poulet : est – ce qu'un terrain de boules pourra être aménagé dans cet espace ?

M. Thierry Linéatte : non car l'endroit est mal choisi, il sera trop fréquenté par les enfants, les deux ne font pas « bon ménage » et ces terrains existent déjà avenue J. Jaurès.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour lancer une consultation concernant le concepteur paysagiste et pour demander les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet, à la Région, au Département, et au titre du LEADER GAL.

Adopté à l'unanimité

IV. Friche agricole avenue Aristide Briand

Le terrain de 1 702 m² où s'élève un ensemble immobilier désaffecté, comprenant des bâtiments agricoles et un ancien bâtiment d'habitation est acquis. Ces bâtiments seront à démolir.

Pour cela, la commune peut obtenir les fonds d'appui aux communes (2022-2024) puisque figurent dans les actions subventionnées par le Conseil Départemental, les acquisitions foncières, acquisitions immobilières, travaux de démolition ou de dépollution. La commune pourrait donc se faire financer l'acquisition de ces bâtiments et la démolition qui s'en suit. Les critères d'éligibilité : la dynamisation des centres – bourgs, les équipements culturels, la mise aux normes accessibilité / handicap des bâtiments, espaces publics, espaces naturels, l'aménagement des espaces publics, la restauration et la revalorisation du patrimoine. Taux de subvention maximal : 40% du coût HT des dépenses éligibles, assiette minimum des dépenses éligibles : 5 000 € HT, aide plafonnée à 300 000 € par commune sur les 3 ans (dans la limite de l'enveloppe cantonale), participation minimale de 20% du coût HT de l'opération.

V. Friche commerciale avenue Aristide Briand

Dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre-bourg, la commune de Chaulnes s'est engagée dans la réhabilitation d'une ancienne friche commerciale qui permettra la construction d'une à deux cel-

lules commerciales en rez-de-chaussée et de deux logements en R+1 (120 m² RDC + 120 m² à l'étage). L'acquisition sera signée prochainement.

Ebauche d'un plan de financement :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Acquisition	100 000	Subvention Région Acquisition 20 %	20 000
Frais	3000	Subvention Département acquisition 40 %	40 000
Démolition		Subvention Région Réhabilitation 50 %	120 000
Rénovation RDC (commerces)	240 000	Subvention Département Démolition 40 %	
Rénovation R+1(logements)	240 000	DETR Réhabilitation 30 %	144 000
M.O	40 000	Subvention Région partie commerces 50 %	120 000
SPS	5 000	Subvention ANAH (logements) ANAH 25%	60 000
Bureau de contrôle	5 000		

C'est donc un projet intéressant surtout si la commune loue ensuite les commerces et logements.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité

VI. Terre de Picardie - compétence EVD (Enlèvement et Valorisation des Déchets) : tarification incitative
Les déchets ménagers vont coûter de plus en plus cher, la communauté de communes a donc réalisé une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative sur le territoire (faire payer les déchets ménagers à la levée).

Le financement actuel du service public de gestion des déchets ménagers de la CCTP :

- TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)
- basé sur la taxe foncière, taux voté annuellement

Autre mode de financement possible : la tarification incitative :

- Basé sur le principe Pollueur-Payeur
- Une part fixe (forfait) + une part variable (exemple : nombre de levées du bac OMR)

Objectif :

- Diminution des déchets (prévention des déchets, meilleur tri...)
- Augmentation maîtrisée des montants de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) à payer
- Augmentation des recettes / soutiens des flux recyclables

Plusieurs scénarios étudiés :

- Scénario 0 - TEOM :
 - Basé sur la taxe foncière
- Scénario 1 – TEOMI (taxe incitative) :
 - Part fixe basée sur la taxe foncière
 - Part variable basée sur le nombre de levées du bac d'ordures ménagères
- Scénario 2 – REOMI (redevance incitative) :
 - Part fixe forfaitaire
 - Part variable basée sur le nombre de levées du bac d'ordures ménagères

+ facturation des apports en déchèterie dans les 3 scénarios

M. Cheval explique que les apports en déchèterie seront limités pour éviter que les administrés

n'amènent directement tous leurs déchets ménagers en déchèterie.

Le scénario 1 - TEOMI a été retenu. Ses avantages : Titres émis par le trésor public, mensualisation des recettes, effet correcteur des écarts de base fiscale entre les Communes.

Ses inconvénients : Gestion par l'EPCI du croisement fichier des propriétaires fonciers avec les producteurs des déchets, décalage d'un an entre production et tarification.

Les bacs seront donc pucés.

Part variable calculée sur le nombre de levées et volume des bacs OMR

Pour l'habitat collectif : facture mutualisée

Collecte : Benne classique avec lecteur de puce UHF.

M. Thomas Poulet : Qui va définir la contenance des bacs/ famille ?

M. Philippe Cheval : une enquête au porte à porte sera effectuée pour identifier les besoins des familles.

Il faudra insister sur le fait de mettre le moins de choses possible dans les bacs, moins vous mettez votre poubelle, moins vous paierez. Il y a également des composteurs qui permettent de ramasser moins de déchets ménagers.

M. Thomas Poulet : lorsque le bac sera plein, pourra-t-on rajouter un sac au-dessus ou pas ?

M. Philippe Cheval : non cela sera interdit.

- La part fixe (couverte par la T.E.O.M.) couvrirait une part abonnement et un nombre de 12 levées forfaitaires (proposition, une levée par mois), quelle que soit la taille du bac.
- La part incitative proposée serait de 20% (valeur à définir par la Collectivité) est facturée à l'utilisateur à chaque levée supplémentaire.
- La facturation de la part incitative est proportionnelle au nombre de levées supplémentaires et à la taille du container.

M. Régis Lecot : est-ce que vous ne pensez pas que les administrés vont déposer leur déchet dans la nature ?

M. Thierry Linéatte : le bureau d'étude a affirmé que cette nuisance était très limitée. On peut en effet craindre ce problème mais dans l'ensemble, les personnes se prêteraient aux obligations, selon leurs études.

M. Régis Lecot : cette tarification est prévue pour quand ?

M. Philippe Cheval : d'ici 2025, la benne à ordures passera toutes les semaines puis ensuite si possible 2 fois/mois sauf pour les HLM, les restaurants,...

M. Benoit Gance : et pour les artisans ?

M. Philippe Cheval : ce sera le même principe, au passage, avec un volume, avec des cartes prépayées d'avance (pas totalement défini). Ces services de ramassage des déchets sont obligatoires pour les déchets ménagers pas pour les artisans.

VII. Permanence bus pour l'emploi

L'accès à l'emploi est parfois difficile en milieu rural : isolement, problèmes de mobilité, d'accès à internet, aux services publics, etc. Pour remédier à ces difficultés, un bus pour l'emploi fait étape chaque jour dans 2 communes de la Somme. Objectifs : accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi ou de formation, informer sur les solutions de mobilité, aider à l'utilisation des outils numériques, réorienter si besoin vers d'autres partenaires... Le public visé est large : demandeurs d'emploi, personnes qui souhaitent se réorienter ou se former, mais aussi les chefs d'entreprise qui ont des offres d'emploi à proposer. Au total, une cinquantaine de communes sont intégrées au parcours du bus pour l'emploi. Le Conseil Départemental demande l'autorisation d'arrêt de ce bus à Chaulnes. Monsieur le Maire propose d'accepter.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de groupement de commande avec la Commune de Rosières en Santerre pour le marché signalétique.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Commune de Chaulnes

ARRETE

Délibération ou arrêté n° 85

Réglementant la circulation et le stationnement au 91, avenue Aristide-Briand à Chaulnes

Le Maire de la Ville de Chaulnes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2211-1 et L2212-1,2,3, L2213-1 à 6,9 et 23 et L2215-4 ;

Vu le code de la route et notamment le chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation ;

Vu la loi n°82213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82623 du 22 juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures tendant à faciliter le stationnement des bus devant le collège de Chaulnes et assurer la sécurité des piétons, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation de la façon suivante :

ARRETE

Article 1 : la circulation et le stationnement des véhicules autres que les bus scolaires sont interdits devant le 91, avenue Aristide-Briand à Chaulnes. La limite d'interdiction commence au droit de la chaussée délimitant l'avenue Aristide-Briand (D132) et la surface de stationnement des bus scolaires. Les véhicules de secours sont dispensés de cette interdiction. Les véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite et/ou titulaires d'une carte d'invalidité stationneront aux places prévues à cet effet.

Article 3 : cet arrêté s'applique pendant les périodes et journées scolaires, de 7h30 à 17h et de 7h30 à 12h30 le mercredi.

Article 4 : le stationnement et la circulation pourront y être rétablis lors des week-ends, jours fériés et vacances scolaires.

Article 5 : les véhicules autorisés à stationner dans l'enceinte du collège bénéficieront d'un droit de passage, mais ne devront en aucun cas s'arrêter et stationner dans le périmètre d'interdiction.

Article 6 : Toutes infractions aux dispositions prévues au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Secrétaire Générale de la Mairie de Chaulnes
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Chaulnes

*Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte*

Fait à Chaulnes, le 23/05/2022

Le Maire



PARTICIPATION CITOYENNE



Comme indiqué dans le précédent bulletin, une réunion publique sur la mise en place du dispositif « participation citoyenne » sur la commune, s'est tenue en mairie le lundi 27 juin, avec la participation de la gendarmerie.

Une quarantaine de personnes s'est déplacée pour écouter les explications données et pour poser des questions.

QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE ?

Créée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune. Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur le volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale. En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien. La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion. Cette démarche partenariale ne cesse de se développer, plus de 5700 communes l'ont déjà adoptée et mise en œuvre.

RÔLE DES CITOYENS RÉFÉRENTS :

Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier. La participation à ce dispositif ne leur confère pas de prérogatives de puissance publique. Les citoyens référents ne doivent donc en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier ou de la commune.

NOM	Numéro de téléphone	Secteur couvert sur la commune
GANCE Benoit	06.23.62.29.06	NORD
NOBLECOURT Arnaud	06.80.17.81.21	EST
MERLIN Claude	07.68.32.12.73	OUEST
FRANCELLE Jean Pierre	06.76.74.66.51	SUD

Le responsable de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil des informations, dispense de conseils et diffusion des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Une réunion publique annuelle sera organisée par le maire et le responsable local de la gendarmerie pour présenter le bilan du dispositif.

Par ailleurs nous portons à votre connaissance l'information ci-dessous transmise par l'Adjudant-chef REMOND Jérôme, commandant la gendarmerie de Chaulnes.





Retrouvez toutes les informations et alertes de votre Gendarmerie COB de Chaulnes sur PanneauPocket

Depuis un téléphone ou une tablette

- 1 Recherchez PanneauPocket sur AppStore, PlayStore ou AppGallery et téléchargez l'application gratuitement



- 2 Ouvrez PanneauPocket et recherchez le nom de votre gendarmerie ou le code postal et cliquez sur le cœur situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !



Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la Gendarmerie COB de Chaulnes ou 80320 dans le champ de recherche. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.



C'EST SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !



MAISONS FLEURIES

C'est lors d'un après-midi ensoleillé de fin juin que le jury du concours des maisons fleuries, composé des membres de la commission communication et environnement, a noté les maisons fleuries de 11 participants, classés selon différentes catégories.

Les notes sont attribuées en fonction de critères tels que l'ampleur du fleurissement, l'harmonie des couleurs, l'originalité, l'entretien général et les éléments décoratifs.

Fleurir sa maison met en valeur son environnement quotidien et offre un cadre visuel agréable et accueillant. Chaque participant a d'ailleurs été remercié de contribuer à l'embellissement de la commune.

La remise officielle des prix aura lieu courant octobre et le classement sera annoncé ce jour-là. Un courrier sera transmis aux participants pour les informer de la date et l'heure.

Le jury transmettra le dossier de la maison fleurie élue « coup de coeur » au comité départemental pour participer à leur concours.

Certaines personnes ne participent pas mais leur maison est très bien fleurie (un courrier leur a été remis pour les féliciter), alors n'hésitez plus et inscrivez-vous l'année prochaine !!! vous contribuez à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation du patrimoine de la commune de Chaulnes et nous vous en remercions.

BRICOLEURS !

A vos idées, à votre créativité, à vos outils, pour la création de nichoirs à oiseaux et hôtels à insectes, réalisés à partir de matériaux naturels de récupération.



Les oiseaux sont incontournables et font partie de la faune de nos villages. Afin de leur offrir, dans notre commune, des abris douillettes et de favoriser leur reproduction, nous vous proposons de créer, retaper ou customiser un nichoir.



Les hôtels à insectes agissent sur la conservation de la biodiversité et constituent un formidable outil de sensibilisation. Notre habitude culturelle de gazons tonchés à ras, de nature « propre », n'offre aucun abri, aucun refuge pour les insectes et la faune.



Les insectes ont bien sûr besoin de trouver leur nourriture et celle de leurs larves mais aussi d'abris pour se réfugier à différents moments de leur vie : passer la nuit ou le jour, se protéger du mauvais temps, s'abriter pendant la longue période d'hiver, se reproduire au printemps...



La Mairie vous propose de participer en solo, en famille, avec les enfants, à cette activité ludique, créative et citoyenne. Les acteurs du village sont invités à participer également, associations, commerçants, centre de loisirs ...

Toutes les créations sont à déposer en mairie avant le 30 septembre 2022. Elles seront exposées lors de la remise de prix aux lauréats du concours des maisons fleuries début octobre. La création la plus originale sera récompensée d'un joli lot !!! Toutes les créations seront ensuite installées dans le jardin public, dans le verger, aux entrées de ville....

Alors à vos outils...

Sachant que :

- Chaque personne, famille ou groupe participant peut présenter son nichoir ou hôtel à insectes fabriqué de toute pièce, ou rénové, restauré, amélioré.
- Les matériaux, la taille et la couleur utilisés sont libres de choix. Le nichoir devra avoir un passage d'environ 3 cm de diamètre avec un perchoir pour que l'oiseau puisse rentrer à l'intérieur.
- Pas de plastique ni de peinture nocive, préférez le bois ou autres matériaux bruts.
- Prévoir un système de fixation.
- Chaque création doit être identifiée (nom, prénom et numéro de téléphone).

Favorisons la biodiversité

Bien qu'on l'oublie facilement, la biodiversité est un élément indispensable à la vie sur Terre. En effet, il existe de nombreux liens entre chaque organisme vivant sur Terre. Et si ces liens sont rompus, cela peut notamment mettre en danger la production de nourriture !

Ainsi, en attirant les insectes qui s'étaient éloignés faute d'abris ou de nourriture, vous faites un formidable geste envers la biodiversité, mais aussi envers la chaîne alimentaire et, à plus grande échelle, l'équilibre de notre monde.

DES CHAULNOIS REMARQUABLES...



C'EST SUR LE CHEMIN DU COLLÈGE QUE YANAËL LAGACHE, 14 ANS, A FAIT LA CONNAISSANCE DE SIMONE DUFOSSÉ, 87 ANS.

Ce matin-là, Yanaël passe devant la maison de Simone, comme tous les jours, et voit la porte ouverte et une dame allongée sur le sol. Il s'arrête pour lui venir en aide.

Il a le réflexe d'appeler le 15 avec son téléphone et ainsi de communiquer la situation au médecin urgentiste. Il reste aux côtés de Simone jusqu'à l'arrivée des pompiers.

Il est donc arrivé en retard au collège, mais pour cette fois il a été félicité !!!

NATHAN BATTE, 18 ANS, ET DÉJÀ TRÈS RICHE EN DIPLÔMES !



Après le brevet des collèges, Nathan prépare un bac professionnel en boulangerie-pâtisserie sans alternance mais avec des stages pour 3 ans. Pendant la seconde année, il obtient un CAP pâtissier inclus dans cette formation. Pendant la troisième et dernière année, en candidat libre, il est diplômé du CAP boulanger et pour terminer ce cursus, il obtient le BAC professionnel boulanger-pâtissier avec mention très bien.

Afin d'être plus expérimenté en entreprise, il prépare une mention complémentaire spécialisée en pâtisserie, chocolaterie, glacerie et confiserie, d'un an à l'IREAM d'Amiens. Il s'inscrit également au concours des meilleurs apprentis de France. La fin de cette quatrième année sera un énorme succès pour Nathan avec l'obtention de la médaille d'argent départementale au concours et la réussite

aux examens de la mention complémentaire.

Lui aussi ne peut être que félicité !

Nous lui souhaitons un bel avenir en phase avec ses ambitions.

LES CHAMPIONS

C'est ce 14 juillet que s'est déroulée la finale du championnat de France de Longue paume à Marchepot. Au terme de cette compétition, Chaulnes a ramené le célèbre bouclier de Brennus à la maison !

C'est sans contestation une très belle saison pour le club de Longue paume chaulnois qui compte cette année environ 120 licenciés, âgés de 5 à 94 ans.



Ce sport traditionnel attire nos jeunes !

Le 26 juin était organisé le tournoi fédéral de la jeunesse paumiste à Biaches où se disputait la mythique coupe Cassel. Bien sûr le club de Chaulnes y a aligné ses joueurs avec de bons résultats dont une finale gagnée par les cadets, mais pas seulement puisque l'école de Chaulnes y a, elle aussi envoyé ses joueurs. Les élèves de CM2 ont eu la chance de découvrir ce sport pendant quelques heures d'initiation et ont constitué leurs équipes pour participer au tournoi. Bravo à tous !





RAPPEL

LES DÉCHETS INTERDITS POUR VOTRE POUBELLE !

- Les piles, les batteries ou les ampoules : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.

- Les médicaments périmés : ils doivent être rapportés en pharmacie afin d'avoir l'assurance qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

- Les déchets d'équipements électroniques : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous



pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points de collecte prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien

téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.

- Les huiles alimentaires : elles doivent être déposées dans des points de collecte spécialisés.

- Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques ou chez un garagiste.

- Les pneus : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à appeler, votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.



En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.

HORAIRES DE TONTE

Nous rappelons que l'utilisation, par les particuliers,



d'engins de jardin (tondeuses, débroussailluses, tronçonneuses et autres engins) doit être effectuée :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

J'ENTRETIENS MON TROTTOIR



La commune vous remercie

pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

«Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation»

Règlement Sanitaire Départemental (art.32)

- ✓ Balayage
- ✓ Désherbage (arrachage ou binage)
- ✓ Démoussage



Produits phytosanitaires interdits sur le domaine public



LA MATINÉE DU 08 MAI, RICHE EN MANIFESTATIONS...

LA BOURSE AUX PLANTES

Nos amis de Bray sur somme, La Neuville-les-Bray et Suzanne nous ont fait le plaisir de revenir participer à la troisième édition de la bourse aux plantes.



Un chaulnois, passionné de vivaces, était lui aussi présent afin de partager son savoir faire et présenter le résultat de ses plantations. Prochain rendez-vous le dimanche 9 octobre 2022.

LE MARCHÉ DU TERROIR



Le marché du terroir fêtait son 20^{ème} anniversaire. Pour l'occasion, Monsieur POUPARD, Président, a organisé une tombola pour gagner des paniers garnis, constitués et offerts par les commerçants du marché. Au cours de l'assemblée générale qui s'est tenue ce même jour, Monsieur POUPARD a cédé sa place de président à Monsieur Joshua POTEL, commerçant du marché.

DESSINE LA PLANÈTE DE DEMAIN

Les 170 dessins réalisés pour le concours « dessine la planète de demain », par les enfants de l'école



de Chaulnes, ont été exposés ce même jour. Les 11 grands gagnants ont été dévoilés au cours de cette exposition.

COMMÉMORATION DU 08 MAI 1945

Cette cérémonie marquant le 77^{ème} anniversaire a débuté avec le dépôt de gerbes à 10h à la gare SNCF devant la plaque commémorative des cheminots tombés en service.

A 10h15, rassemblement sur la place pour la formation du cortège, qui s'est rendu devant le monument aux morts pour un second dépôt de gerbes, accompagné de la Batterie Fanfare de LIHONS.

Un vin d'honneur à la Mairie, offert par les CPG-CATM, a clôturé cette cérémonie.



KERMESSE DE L'ÉCOLE



C'est sous un soleil de plomb que la kermesse de l'école de Chaulnes s'est déroulée le samedi 18 juin. Tous attendaient le retour de cette belle journée pour profiter du joli spectacle offert par les enfants et leurs enseignants.

L'occasion également de se divertir sur l'un des seize stands de jeux proposés par les parents bénévoles.



CM2... FUTURS 6^{ÈMES} !

Le mardi 31 mai 2022, le collège Aristide Briand a accueilli les 114 CM2 (futurs 6^{èmes}) issus des écoles de Chaulnes, Pertain, Dompierre-Becquincourt et Estrées-Deniécourt.

Les CM2 ont été guidés toute la journée par les 8 délégués de 4^{ème}. Ainsi, l'année prochaine, un tutorat sera activé pour une meilleure intégration des ex-primaires au collège.

Après l'appel dans la cour, chaque élève a rejoint sa classe de la journée : 6^{ème} LONDRES, 6^{ème} BRUXELLES, 6^{ème} BERLIN ou 6^{ème} ROME !

Chaque élève a reçu un emploi du temps : initiation multi-média, découverte du CDI, présentation de l'EPS, activités dans les salles de physique, science de la vie et de la terre ou technologie...

Les assistants de vie scolaire ont expliqué le fonctionnement de la vie scolaire et des cars de transport.

Les CM2 ont déjeuné à la cantine accompagnés de leurs maîtresses et se sont régalés.

L'ensemble du personnel du collège avait particulièrement à cœur d'accueillir les futurs 6^{èmes} après 2 ans de covid.



DES NOUVELLES DU COLLÈGE : SECTION LONGUE PAUME

Début juin, les élèves de section sportive 6ème et 5ème du collège ont pu affronter la section sportive du collège de Rosières en Santerre.

Ces rencontres ont eu lieu sur deux matinées, le but étant pour chacun de prendre du plaisir et de visualiser les progrès et les acquis qu'ils ont pu développer tout au long de leur cursus.



Un pique-nique de convivialité était prévu pendant ces deux rencontres, les élèves avaient pour objectif de le constituer avec le minimum de détritables possibles, dans le but de les sensibiliser à la limitation des déchets et de les rendre un peu plus éco-responsables.

Les matchs se sont déroulés dans un esprit fair-play, avec le plaisir de rencontrer d'autres élèves et de se mesurer les uns aux autres. Le soleil était au rendez-vous et les conditions optimales pour terminer cette année pour les 6èmes et ce cycle de deux ans en section pour les élèves de 5ème. A noter que bon nombre d'entre eux, de par leur pratique en section, ont été motivés pour intégrer le club de Chaulnes de longue paume.

L'équipe EPS du collège Aristide Briand de Chaulnes

FAIS MOI SIGNE

Lors des victoires de la musique en février, Hoshi raconte son histoire : elle va devenir sourde et ne pourra pas faire son métier toute sa vie. Un collectif de profs de musique lance alors un projet national : initier les élèves à la langue des signes au travers de l'apprentissage de la chanson «Fais moi signe». Le collège de Chaulnes a participé à cette aventure, dont Hoshi elle même suivait l'évolution. Nous avons organisé la semaine de l'audition, invité une intervenante qui a initié les 6èmes Bruxelles aux bases de la LSF (Langue des Signes Française) et surtout appris le chansigne (chanson en langue des signes). Les CM2 de Chaulnes en ont aussi profité en apprenant «je vole» en chansigne lors de leur venue pour leur journée d'intégration au collège.

Vous pouvez découvrir leur travail sur le site YouTube avec les mots clés : fais moi signe – académie d'Amiens.

SALON DU LIVRE

Ce sont les 13, 14 et 15 mai que s'est déroulé un événement exceptionnel à Chaulnes : Le Salon du Livre ! Cette manifestation organisée par la librairie « Livres enchantés » et dont le thème était l'écologie, a rencontré un franc succès pour sa 1ère édition dans notre ville. 780 visiteurs sont venus échanger avec de passionnants auteurs et participer à de très nombreuses activités : atelier origami, mini concert, lecture publique, kamishibai, atelier jeux, théâtre, initiation à la langue des signes, exposition de dessins, fabrication de bombes de fleurs ou d'instruments de musique, ...

Un régal pour les chaulnois mais pas seulement puisque les visiteurs venaient parfois de départements voisins.

Les élèves de l'école et du collège de Chaulnes ont pu, dès l'ouverture, découvrir l'impressionnant décor, discuter avec les auteurs, tester les ateliers et goûter les gaufres.



A noter le travail remarquable et l'implication des collégiens de Chaulnes qui ont réalisé l'affiche et ont également animé de nombreux ateliers tout au long de ce week-end. Saluons également la participation du collège Béranger de Péronne qui présentait entre autre son nouveau roman, la classe UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle pour Autistes), le Relai Petite Enfance, la médiathèque, l'association Ros-A-Lie, l'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysane) de Bayonvillers, et bien d'autres.

« Un accueil chaleureux », « une ambiance détendue », « un très beau salon », voici quelques réactions d'auteurs pourtant rompus à l'exercice des salons. Une expérience sans nul doute à renouveler !

HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi, Jeudi et Vendredi : 14h-17h30 / Mercredi : 09h-12h / 14h-17h30

Samedi : 09h-12h / Dimanche et Lundi : Fermé

INFORMATIONS

ECLATS DE LIRE EN SOMME 2022

Du 01 juillet au 31 août 2022 : les médiathèques de Terre de Picardie ont le plaisir de mettre en place l'opération «Eclats de lire en Somme» organisée par la Bibliothèque départementale de la Somme. Cette initiative est à destination des adolescents âgés de 11 à 16 ans. N'hésitez donc pas à vous rapprocher de vos bibliothécaires.

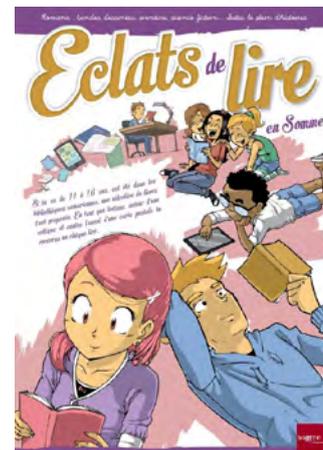
Règlement du concours :

Vous devez avoir lu au moins deux livres de la sélection,

Vous devez être âgé de 11 à 16 ans,

La critique du livre choisi doit porter sur l'un des 10 livres de la sélection de l'année en cours et doit être argumentée (J'aime/ je n'aime pas, pourquoi ?).

En retour de votre participation, vous recevrez un chèque « lire » de 10€.



Comme chaque année, la bibliothèque départementale de la Somme soutenue par la DRAC Hauts-de-France organisera son festival « Des parents des bébés », un livre et proposera aux médiathèques de Terre de Picardie d'accueillir l'auteur lauréat Hubert Poireau Bourdin pour des ateliers :



Mercredi 28 septembre 2022 à 9h30 : « Sous les étoiles » à destination du Relais Petit Enfance de Rosières en Santerre à la médiathèque Raoul Follereau.

Jeudi 06 octobre à 14h : « Le train » pour les plus grands (4/6 ans) à la médiathèque Antoine de St Exupéry de Chaulnes.

Vendredi 30 septembre 2022 à 17h30 : Le comité de lecture des livres et vous se réunira à l'occasion de la rentrée littéraire à la médiathèque intercommunale de Chaulnes.



RÉTROSPECTIVE

LE LIVE ENTRE LES LIVRES PAR DYNAMO

Mercredi 13 juillet 2022 à 14h : HISTOIRE POUR LES ZOREILLES

Ici, le Labo Sonore propose de conter des histoires et de les habiller de sons, de bruitages et de musiques.

Le Labo Sonore, c'est quoi ? Ce projet, dirigé par le Dr. Kempa, se présente tel un laboratoire de recherches, de découvertes, d'expérimentations et de créations sonores.

Il permet aux enfants de tous âges, d'apprendre à écouter, enregistrer, composer et jouer de la musique électronique et expérimentale.



Au Panier d'Amandine

Fromagerie
Fruits et Légumes

☎ 03 22 83 96 39

📍 Suivez-nous sur **Facebook**

📍 16 Rue Jean Catelas
80320 CHAULNES

CALM

Mr DEVAUX Grégory
2 rue Roger Salengro
80320 CHAULNES

Tel: 06 82 96 17 85
Site web: <https://www.comme-a-la-maison.online/>

✉ calm80320@gmail.com
📱 Calm Traiteur
📷 calm80320

Alexandra

Coiffeuse à domicile
Homme, femme, enfants

Du lundi au samedi
De 9h00 à 18h30

0778818599

Siret 79987406000012



NICOLAS BATIMENT

MAÇONNERIE
PLÂTRERIE
ISOLATION
CARRELAGE
RENOVATION



8 bis rue Jean Jaurès 80320 CHAULNES

☎ 07 78 87 67 20 cyril80@live.fr



Polissage

Lustrage

Traitement Céramique

06 16 64 56 20

80320 CHAULNES



Ma-Boutique

72 bis rue Odon Dumont
80320 CHAULNES

Du mardi au samedi
De 10h à 12h et de 14h à 18h30

Vêtements, bijoux, accessoires et
plus... tout ce qui est féminin

PhotoDirector

NICOBRİK Maçonnerie



BUTEUX Nicolas

7 Allée creuse - 80 CHAULNES

06 69 64 44 08

PHARMACIE

FLAMENT-VANYSACKER

03 22 85 40 32

www.pharmacie-chaulnes.com

MATERIEL MEDICAL

LIVRAISONS A DOMICILE

Accueil, écoute et conseils



16 bis, av. Aristide Briand
80320 CHAULNES

MORET FREDDY / BRIDOUX JEAN-PHILIPPE



- INSTALLATION
- RÉNOVATION
- DÉPANNAGE



14, RUE DU TOUR DE VILLE
80320 - CHAULNES



• 06 216 381 61
• 07 706 169 75



mb.elec80320@gmail.com



www.mb-electricite.com

■ FAMILLES RURALES



DANSE MODERN JAZZ

Retour du gala de danse le Samedi 11 Juin 2022 pour Familles Rurales Chaulnes après 3 ans d'absence à cause de la crise sanitaire ! Près de 200 entrées adultes ont été comptabilisées.



38 danseuses sur scène sur différents styles de danse (modern jazz, hip-hop...)

N'hésitez pas à inscrire votre ou vos enfants dès la prochaine rentrée scolaire ! (à partir de l'âge de 4 ans)



Les inscriptions sont prévues le Samedi 27 Août prochain de 10h00 à 12h00 à la salle des votes de la mairie de Chaulnes ainsi que les deux premiers samedis après-midi suivants, à l'école primaire de Chaulnes où ont lieu les cours de danse.

Renseignements au 06 76 69 23 00

*Très bel été à toutes et tous
Familles Rurales Chaulnes.*

■ POKER CLUB

La nouvelle saison du Poker Club Chaulnois a débuté le 23 juillet 2022. Le tarif de l'adhésion est de 60 € pour l'année. Possibilité de faire une soirée découverte au prix de 5 €.

Voici ci-dessous les dates des tournois :

20 août 2022, 24 septembre 2022, 29 octobre 2022, 19 novembre 2022, 10 décembre 2022.

Sans oublier le grand tournoi du Club, le Main-Event qui se déroulera le samedi 6 août 2022 pour une adhésion de 30 €.

*Le Président
Dominique GERAUT*

POKER CLUB CHAULNOIS **MAIN EVENT n°6** **Tournoi** **sur adhésion-découverte** **30 €**

Au Centre Socio-culturel
1 rue de la Sablonnière - CHAULNES

Samedi 6 août 2022
Début du tournoi à 9 h
Ouverture des portes à 7 h 30
Rounds 30 min
Stack 45.000

Limité à 136 joueurs
Inscription avant le 21 juillet 2022
5000 de stack en plus

1er et 2ème
ARENA
POKER CAMP

Lots en tickets St Amand ou bons d'achat

3ème	500 €
4ème	400 €
5ème	300 €
6ème	250 €
7ème	200 €
8ème	150 €

Les places 9 et 14 : bons d'achat
Sur une base de 136 joueurs

Les lots dépendent du nombre de joueurs, 10% ITM (100 joueurs minimum)

Buvette et restauration sur place
Sandwichs, Croque-Monsieur,
Confiseries...

Renseignements : 06 23 83 28 05
Facebook : Poker Club Chaulnois

Rejoignez-nous !
facebook

■ AAE CHAULNES FOOTBALL CLUB

LE CLUB DE FOOTBALL DE L'AAE CHAULNES SOUHAITE RENDRE HOMMAGE À SON AMI LUC FAGOO DIT « FUFU ».

Luc nous a quitté le jeudi 26 mai 2022 à l'âge de 66 ans.



Luc fut un pilier de l'AEE Chaulnes Football. Il a eu plusieurs casquettes au sein du club. Il a été joueur, dirigeant, trésorier mais aussi président.

Il était également au district depuis de nombreuses années.

Fufu était dévoué au club. Il était souvent de bons conseils, il a donné énormément de son temps pour les jeunes et il voulait qu'ils soient formés pour que nous ayons des éducateurs de qualité au sein du club.

Pour tout cela, Luc nous te disons MERCI.

Nous aurons toujours une pensée pour toi.

PROGRAMMATION

Reprise des entraînements de l'AAE CHAULNES

Le club aura le plaisir de vous revoir très prochainement.

Vous trouverez ci-dessous les dates de reprises ainsi que les encadrants.

Baby (2018) : Mercredi 7/09 de 16h à 17h30

DEDREUX Julien.

U6/U7 (2016-2017) : Mercredi 31/08 de 16h à 17h30

STARNORT Melvyn - DOLLEZ Louis - RIPPERT Stéphane.

U8/U9 (2014-2015) : Mercredi 31/08 de 14h à 16h

BEKAERT Romain - BEKAERT Samuel - DE CIANTIS Nathan.

U10/U11 (2012-2013) : Mardi 30/08 de 14h à 17h

STARNORT Melvyn-BEKAERT Hugo - BRAILLY Jérôme.

Fille née en 2011/2012/2013 : Mardi 30/08 de 14h à 17h

LECOT Rudy - BARVIAU Tony.

U12/U13 (2010-2011) : Mardi 30/08 de 14h à 17h

BRAILLY Jérôme - DEDREUX Julien - BEKAERT Samuel.

U14/U16 (2009-2008) : Lundi 22/08

DOSSU Florian - LENGRAND William.

U16 : Lundi 22/08 de 17h à 19h

BRAILLY Jérôme.

U16 Féminines : Mardi 23/08 de 19h à 20h30

LECOT Rudy - BARVIAU Tony.

U17/U18/Seniors : Mercredi 3/08 de 19h à 21h

BRAILLY Jérôme - DA COSTA Emmanuel - BARVIAU Tony.

Féminines seniors : Mardi 23/08 à 19h00.

Pour toutes questions complémentaires : 06.37.88.00.50

Des permanences auront lieu en août et septembre pour les licences.



■ CHORALE EN SANTERRE

Après notre prestation à Chaulnes fin mars nous avons préparé le concert de la fête de la musique à Cappy avec assiduité et sérieux. Depuis 2 ans, tous les imprévus dus au Covid ont bien perturbé notre préparation et produire un beau programme varié et suffisamment étoffé n'est pas simple après toutes ces interruptions. Mais les choristes se sont motivés et le concert de Cappy fut une réussite. L'église est très belle et la sonorité excellente : un très bon atout pour un concert !

Nous avons pu présenter ce soir-là presque la totalité des chants étudiés au public qui était nombreux et attentif. Pour animer la fin du concert, un accordéoniste joua quelques morceaux connus, puis Monsieur le Maire nous proposa un copieux buffet arrosé du pot de l'amitié. Une très bonne soirée, joyeuse et conviviale.



Nous pensons déjà à la rentrée prochaine puisque ce concert marquait la fin de l'année chorale. Les répétitions reprendront le mardi 30 août, salle Saint Didier à 19h30, puis tous les mardis... Nous attendons de nouveaux choristes, hommes ou femmes, n'hésitez pas à venir vous joindre à nous.

Chanter fait du bien au moral et à la santé : cela diminue le stress, favorise les liens sociaux, soulage notre corps et redonne confiance en soi... Alors, venez nous rejoindre... Même si vous trouvez que vous chantez faux... Vous ferez des progrès et en fait, personne ne chante faux, c'est l'oreille qu'il faut rééduquer... Vous y arriverez !!

■ MARCHÉ RANDONNÉE CHAULNOISE

Quel trimestre étonnant !.. Après les 4 week-end réservés aux élections et d'autres pour les fêtes incontournables de la Pentecôte et de la Fête des Mères, nous avons connu des journées trop chaudes et d'autres orageuses. Même si nous avons du annuler le week-end au lac d'Orient, par manque de volontaires, la Covid ayant obligé nombre de familles à reporter mariages ou autres cérémonies. Pas de quoi perturber le rythme de nos sorties habituelles !



La « marche pour tous » de fin juin a subi le même sort. Trop de fêtes dans les villages ou de manifestations sportives reportées. Une marche de 12 km à Etinehem suivie d'un apéritif fut proposée et appréciée avec l'apport de marcheurs de Corbie.



La journée à Chantilly avait fait le plein et le beau temps permit un pique-nique très apprécié après la marche en forêt. Après midi, visite du parc et du château : une réussite !

Juillet débutait par une nouvelle sortie en car pour Pierrepont (près de Laon), zone de lacs



et de marais que nous avons découvert avec un guide local pour les marais spongieux ! Belle expérience. Grâce à nos animateurs qui recherchent des parcours inédits, marcher est aussi un spectacle de découvertes : chemins forestiers, plans d'eau ou villages fleuris. Nos marcheurs sont souvent étonnés de découvrir, à moins de 35 km de Chaulnes, d'aussi beaux sites.

Nos projets sont encore nombreux pour les mois à venir : le 16 juillet, journée commémorative à Longueval avec défilé de groupes musicaux au Pipers Mémorial.

Le 4 août, ce sera Coucy le Château en car. Le château fut l'une des plus remarquables forteresses de l'Occident Médiéval et un lieu stratégique pour l'armée allemande en septembre 1914, qui en partant, a détruit quelques tours.

Le 4 septembre, après le repas annuel du club, ce sera une



semaine de découvertes en Morbihan : Vannes, le célèbre golfe avec l'Île aux Moines et autres merveilles, magnifique escapade cette fois encore.

Il reste une date importante que vous devez noter, adhérent ou pas : la traditionnelle marche « Octobre Rose ». Venez grossir les rangs des 270 marcheurs pour une très



belle cause le samedi 15 octobre. A l'arrivée, un goûter est offert par notre club avant le lâcher de ballons.

Le 1er septembre s'ouvre une nouvelle saison pour

notre club. Les adhésions seront ouvertes à tous, alors pensez-y. Marcher est le meilleur des médicaments pour une bonne santé.

Parmi les 15 animateurs du club, trois Chaulnois que vous connaissez (voir photo) vous attendent quelles que soient vos envies : Rando, Rando san-



té ou encore Marche Nordique. Tous les renseignements sont dans notre nouveau programme que vous pouvez acquérir sur demande (06.79.79.05.72) ou en mairie ou encore sur notre site : www.randochaulnes.com. Jusqu'à cette date, venez essayer gratuitement.

Adhésion annuelle : 50 € par personne - Gratuit avec au moins un parent pour les scolaires et les étudiants (quelque soit l'âge). L'adhésion comprend une assurance Mondial Assistance complète d'un grand intérêt (même en marchant seul).

Renseignements complets sur le site ou en appelant le 06.79.79.05.72

■ ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

Fin d'année bien chargée à l'école de musique entre les examens et le Festilihons ! De très bons résultats aux premiers et un public encore plus nombreux pour le festival organisé par l'école de musique et la commune de Lihons : 4100 personnes sur 3 jours pour cette 3^{ème} édition. Quelques groupes :



Nos élèves ont du talent : « Ma femme a honte de moi », l'atelier rock, le Clarimba Ambitious



Jour 1 : les Sweet Caroline Trio, le Groupe 3 D, le public



Jour 2 : La Bande à Gaston, L'Orchestre d'Harmonie d'Epehy, The Big Band, L'inhumaine



Jour 3 : Sliders, D'Az Trio, Crappy Coyotes

**Envie de rejoindre notre association ?
Dès la Grande Section et sans limite d'âge.**

Tarifs rentrée 2022-2023
(membres de la Com de Com)

Disciplines enseignées :

Flûte traversière, clarinette, cor d'harmonie, trombone, tuba, batterie, piano, orgue, guitare classique et électrique, basse

Pratique collective :

Formation musicale, éveil musical, chorale, classe d'orchestre, atelier rock

INSCRIPTIONS :

Samedi 3 septembre de 14h00 à 16h00
Mercredi 7 septembre de 17h00 à 19h00

Reprise des cours : lundi 12 septembre

Eveil musical, chorale		50,00 €
1 instrument (FM comprise)	1er enfant	144,00 €
	2ème enfant	129,00 €
	3ème enfant	114,00 €
2 instruments (FM comprise)	1er enfant	240,00 €
	2ème enfant	210,00 €
	3ème enfant	186,00 €

Site Internet : <http://emhp.fr.gd>

06 17 59 85 88

Lieu des cours : 20 place Henri Sy 80320 Lihons



■ OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

MANIFESTATIONS À VENIR :

Samedi 10 septembre : Loto quine

Samedi 24 septembre : « *Pourquoi ces canons ?* » - Concert pour l'Ukraine

Samedi 1er octobre : Loto quine

Samedi 29 octobre : Festival Overdrive

Nouveau bureau suite à l'assemblée générale de l'Office de la Culture et des Loisirs de Chaumes, en salle de réunion de la mairie de Chaumes le 30 juin 2022.

Composition du bureau :	Président :	Arnaud NOBLÉCOURT
	Vice-président :	Jean-Pierre FRANCELLE
	Vice-présidente :	Géraldine LEFEVRE
	Secrétaire :	Stéphane LEBRUN
	Secrétaire adjointe :	Laure LAMBERT
	Trésorier :	Benoit GANCE
	Trésorière adjointe :	Chantal BERTIN
	Commissaires aux comptes :	Philippe VELAY Rachel CODINA

POURQUOI CES CANONS ?

Concert de soutien
aux réfugiés Ukrainiens

Les membres de l'Office de la Culture et des Loisirs de Chaumes ont décidé de s'investir pour les réfugiés d'Ukraine, en organisant le samedi 24 septembre 2022 un petit festival intitulé « Pourquoi ces canons ? » (référence à la chanson de 1960 du chanteur *Antoine*).

Groupes amateurs tous styles et chorales sont attendus.

Au cours de ce concert, Paulina, une chanteuse, réfugiée Ukrainienne, interviendra.

Renseignements à venir prochainement.

■ LES ÉCHOS DE LA LONGUE PAUME

LES CHAULNOIS DOMINENT LES FINALES DES CHAMPIONNATS A MARCHELEPOT LE 14 JUILLET.

C'est sans surprise que les chaulnois ont remporté le bouclier de Brennus le 14 juillet à Marchelepote. La finale opposait les 2 équipes chaulnoises qualifiées après les 5 journées de championnat et les demi finales le 3 juillet à Peronne. Trophée qui récompense le travail de tout un groupe de 14 joueurs.



Première participation aux finales pour les benjamins en 4/4.

Battu sur le score 3/2, les chaulnois et les chaulnoises n'ont pas à rougir face à une équipe d'entente de deux clubs.



Deuxième finale 100% chaulnoise pour les cadets qui terminent 1^{er} exaequo après le championnat. Les chaulnois se sont retrouvés pour disputer le titre ce 14 juillet.

Belle récompense pour ce groupe dont la majorité pratique la longue paume depuis 1 an.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2/2 LE 7 AOÛT.

L'équipe de T4 avait ouvert le bal dès la deuxième finale le matin du 14 juillet contre Estrées-Mons. Menés 4/2, les chaulnois ont su retourner la situation pour l'emporter 7/5.

Les juniors attendaient leur revanche face à Biaches. Éliminés fin juin en demi finale au tournoi fédéral par les juniors de Biaches, ils ont su rebondir pour l'emporter facilement 7/3.



■ COMITÉ DE JUMELAGE CHAULNES, SES ENVIRONS ET EDEMISSEN



Week-end de l'Ascension du 26-27-28 Mai 2022...

Covid...covid... Nous ne nous étions pas vus depuis 2019 et nous attendions ce week-end avec impatience pour retrouver nos amis, nos habitudes et notre moral.

Nos amis d'Edemissen sont arrivés jeudi soir. Monsieur Linéatte maire de Chaulnes et son conseil municipal les ont reçus à la mairie dans la salle des mariages fraîchement rénovée. Après les discours de bienvenue chacun a pu se désaltérer et pour les nouveaux participants faire connaissance avec l'ensemble du groupe.



Toutes les générations étaient représentées. Nous étions contents de les voir tous en pleine forme du plus âgé, Monsieur Nörenberg (95 ans, bon pied, bon œil), aux plus jeunes (une douzaine de 10 à 20 ans). Pour certains, ce séjour était le troisième à Chaulnes.

Vendredi, c'est avec intérêt que tout le monde a visité le « Familistère » du palais social de Guise, de même que les expositions et le parc. Cette visite a permis de découvrir la vie ouvrière au 19^{ème} siècle ainsi que l'œuvre de Jean Baptiste Godin. A 17 heures nous étions de retour à Chaulnes. Chaque



famille a poursuivi la soirée en compagnie de leurs hôtes.

A la demande de nos amis allemands, le samedi matin a été consacré au concours de pétanque organisé à Lihons par Monsieur le maire, Robert Billoré et les bénévoles de la Commune.

Dès 10h, une quarantaine de joueurs étaient sur le terrain, auxquels il fallait ajouter les spectateurs et celles et ceux qui venaient découvrir ce jeu.

L'ambiance, le pique-nique, le soleil ont contribué à la réussite totale de cette journée. Chaque joueur d'Edemissen a reçu un petit cadeau en souvenir.

Merci à Monsieur Billoré pour ce moment de convivialité.

Ce week-end s'est terminé au centre socio-culturel par une soirée festive animée par l'école de musique, par la chorale de Lihons et par deux guitaristes venus de St Quentin.

Tous nos remerciements à Thierry Linéatte pour l'aide qu'il nous a apporté dans l'organisation de ces deux journées.

Nos amis allemands sont repartis dimanche matin vers 11heures.

Dans le ciel pur, un petit nuage nous a accompagné tout ce week-end, j'ai cru reconnaître, content et heureux, Luc.

Luc Fagoo, membre de notre bureau qui nous a quitté si brutalement...

Marie-Françoise.

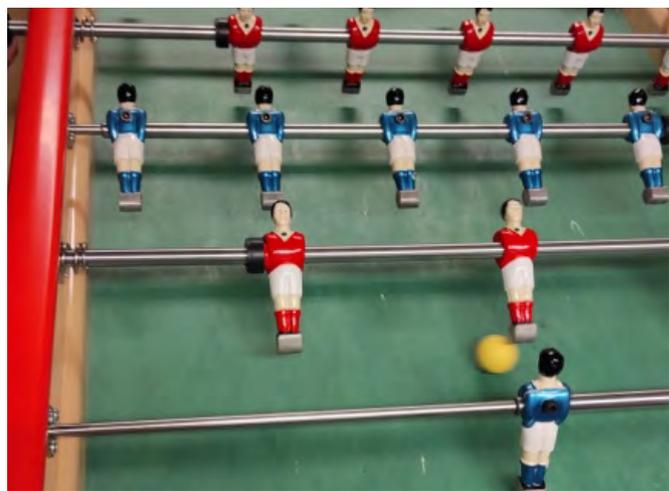
■ BABYFOOT SANTERROIS

L'association est affiliée à la Fédération Française de Football de Table.

Renseignements auprès de Michaël DENIS, Président, par mail :

babyfootsanterrois@gmail.com

Ouverture le vendredi de 17h45 à 19h45



■ LES TRÉSORS DU SANTERRE

« Après avoir passé 18 ans comme président de l'association **Les trésors du Santerre**, je passe le relais à un jeune pour animer cette équipe. Il faut du sang neuf pour renouveler et apporter de nouvelles idées pour attirer une clientèle plus nombreuse. Je lui souhaite bon courage et surtout beaucoup de patience pour garder cette ambiance amicale entre chaque exposant. J'en profite pour remercier tous les commerçants et bénévoles, aussi, merci à Monsieur le Maire pour son aide et bon courage à tous. Merci également aux fidèles clients.

*Amicalement,
Raphaël POUPARD »*

Nouveau bureau suite à la réunion du dimanche 8 mai 2022 à la mairie de Chaulnes :

Président : Joshua POTEL
Vice-président : Thierry LINÉATTE
Dominique CAPELLE
Trésorier : Dominique CAPELLE
Trésorière adjointe : Delphine LECLERCQ
Secrétaire : Régine PINGEOT
Secrétaire adjointe : Simone VERVAECKE

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire du marché, le 8 mai 2022, deux paniers garnis ont été offerts par les commerçants dans le cadre d'une tombola : deux tickets ont été tirés au sort, sur 120 participants.

INFORMATIONS DIVERSES

ATELIERS PMI

Les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile vous invitent à découvrir « *des drôles d'histoires* » les 25 octobre, 13 décembre 2022 et 14 février 2023 à partir de 9h15 à la salle Saint Didier. Réservation obligatoire. Pour participer, contactez la puéricultrice de ce secteur au 03.60.03.47.70.



VISITE DE L'ÉGLISE ET DE LA PLACE

Dans le cadre de la mission Pays d'Art et d'Histoire Santerre Haute Somme, le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) Cœur des Hauts de France vous propose, dans sa programmation estivale, des rendez-vous patrimoniaux : **La visite, avec un guide conférencier, de l'église Saint-Didier à 14h00 et de la place de la mairie à 16h00, le samedi 06 août.**

Durée de chaque visite : 01h30

Tarif : 3€ pour les habitants du territoire

Réservation et renseignements au 03.64.76.11.03 et à pah@coeurdeshautsdefrance.fr

Partez à la découverte de l'église et de la place, centre de la commune. Lieu de rencontres et de passages, ils sont au cœur de notre quotidien.

Autour de cet espace s'organise la vie de la commune avec la mairie, l'église mais aussi les immeubles d'habitations des particuliers. Le tout offre un large éventail de façades qui rythment ces espaces. En compagnie du guide, partez à leur découverte !



Le Département vous accompagne vers l'emploi, au plus près de chez vous !



BUS

POUR L'EMPLOI

SANS RENDEZ-VOUS

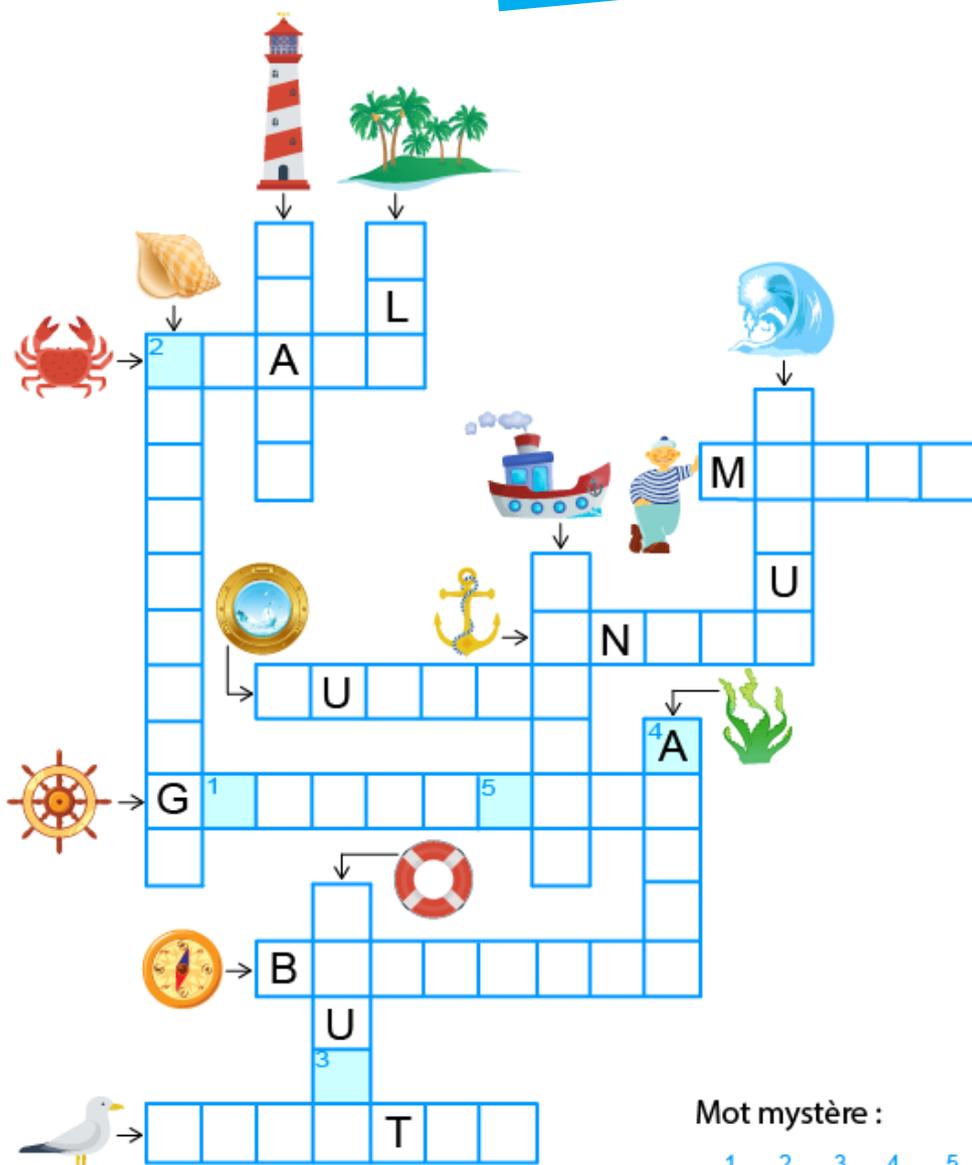


- recherche d'emploi
- informations
- conseils
- offres de formation
- insertion
- aide aux démarches en ligne

Le Bus pour l'emploi, mis en place par le Conseil départemental de la Somme, sillonne les routes du département.

Il fait étape chaque jour dans deux communes afin d'aider les personnes éloignées de l'emploi à retrouver un travail ou une formation. Ce sont ainsi 48 communes qui sont intégrées à son parcours.

Il s'arrêtera sur la commune de Chaulnes, place de la mairie les 26 août et 23 septembre de 14h00 à 16h30.



Mot mystère :

1	2	3	4	5



Charade

Mon premier est la première syllabe du mot « glaçon »

Mon second commence comme « second »

On adore manger mon tout en été !

Réponse : Glace



Tarte Soleil

Ingrédients (pour 10 personnes) :

Pâte feuilletée, pesto, graines de sésame, oeuf, eau

Étapes :

- 1** Préchauffez le four à 180°C (th.6). Etalez une pâte feuilletée sur le plan de travail recouvert d'un papier sulfurisé et badigeonnez-la de pesto en veillant à laisser deux centimètres de bordure. Saupoudrez de 2 cuillères à soupe de graines de sésame.
- 2** Humidifiez la bordure à l'aide d'un pinceau puis couvrez avec la deuxième pâte feuilletée. Soudez les deux pâtes en appuyant bien sur la bordure.
- 3** Badigeonnez la pâte avec l'œuf entier délayé dans un peu d'eau. Disposez un verre au centre de la tarte puis découpez 16 bandes autour du verre en partant du centre vers l'extérieur. Ôtez le verre et réalisez les torsades en faisant 4 à 5 tours pour chacune.
- 4** Parsemez du reste de graines de sésame puis enfournez pour 30 à 35 min. Servez chaud ou tiède.

MARCHÉ de
CHAULNES

PLACE DE LA MAIRIE

Produits et Saveurs du Terroir

Le 2^{ème} **Dimanche** de chaque mois, de **8h30 à 12h30**. www.marchedechaulnes.com

2002 - 2022
LE MARCHÉ FÊTE SES 20 ANS !

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :
14 AOÛT 11 SEPTEMBRE 09 OCTOBRE
13 NOVEMBRE 11 DÉCEMBRE

RICHELIEU AU CHÂTEAU DE CHAULNES

Pendant plusieurs années, sous Louis XIII, la Picardie et l'Artois furent impliquées dans la terrible Guerre de Trente Ans (1618-1648). C'est dans ce contexte que Richelieu « principal-ministre » du roi, fut amené à séjourner au château de Chaulnes.

LA GUERRE DE TRENTE ANS

En 1617, Ferdinand de Habsbourg devint roi de Bohême. Le nouveau souverain était un catholique fervent et la majorité de ses nouveaux sujets était protestante, si bien que, le 23 mai 1618, à Prague, la foule, furieuse du prosélytisme de leur roi catholique, précipita par l'une des fenêtres du palais royal deux de ses représentants jugés trop arrogants.

Le 23 août, la Diète (le parlement bohémien) prononça la déchéance de Ferdinand et donna la couronne à Frédéric II, prince palatin. Mais deux jours plus tard, Ferdinand de Habsbourg devint empereur du Saint-Empire Romain Germanique

L'empire des nations germaniques était une mosaïque de principautés laïques ou ecclésiastiques, de duchés, comtés, marches, villes libres, évêchés... Se présentant comme le successeur des empereurs romains et de Charlemagne, l'empereur germanique se voulait garant de l'unité du monde chrétien. La maison d'Autriche, créée par les Habsbourg, regroupait nombre d'états allemands et, malgré le principe électif, avait réussi à imposer une hérédité du titre impérial à son profit.

Immédiatement, le nouvel empereur entreprit de reprendre la couronne de Bohême. Ce fut le début de la Guerre de Trente Ans, un terrible conflit qui, avec ses habituels comparses, la famine et la peste, enflamma l'Europe et causa des millions de morts.

En quoi la France était-elle concernée ?

Pour répondre à cette question, il faut se souvenir que le roi de la très catholique Espagne était également un Habsbourg et que celui-ci régnait sur toute l'Amérique du Sud, le Mexique, et, en Méditerranée sur le royaume de Naples et le duché milanais. Son règne s'étendait également sur la Franche-Comté et les Pays-Bas. A l'Est de la France, la Lorraine et l'Alsace étaient terres d'Empire. L'Artois était espagnol. Péronne était ville frontière.

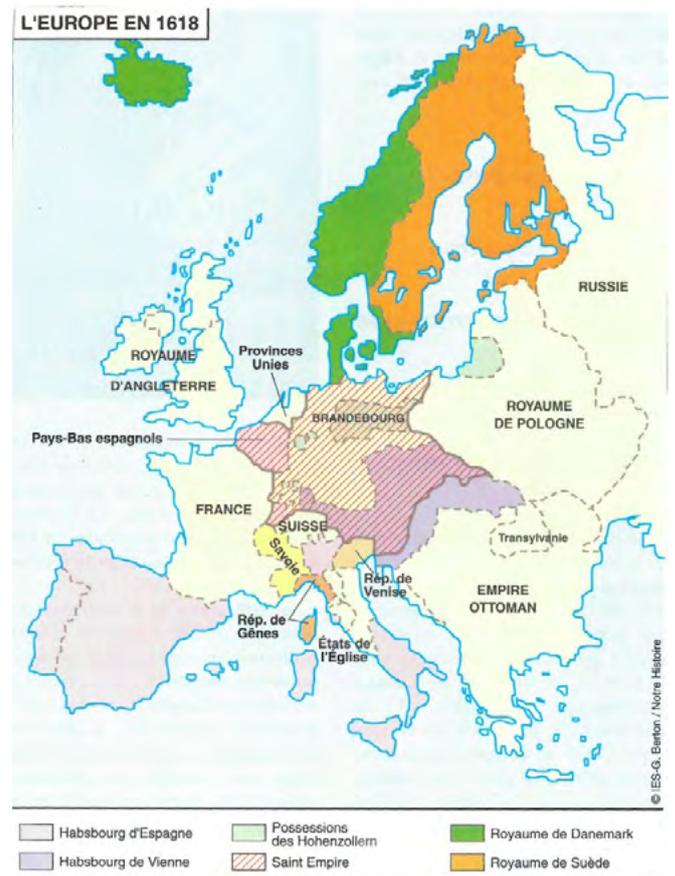
Au moment de « la Défenestration de Prague », Louis XIII n'a que 18 ans. Sa femme est espagnole et son jeune conseiller, de Luynes, n'a pas une idée très claire de la situation de la France qui risque de

devenir un protectorat espagnol ou un état dépendant de l'Empire germanique, à moins qu'elle ne soit dépecée entre les deux puissances aux mains de la famille des Habsbourg. Pour dégager la France de cette emprise, il faudra toute l'habileté et l'énergie d'un homme exceptionnel, soutenu par un roi approuvant sa politique et sachant lui faire confiance. Cet homme hors du commun est Richelieu qui devient « principal ministre » en 1624 et ce roi est Louis XIII.

CORBIE 1636.

Il n'est pas question ici de relater les épisodes de la guerre de Trente Ans ; précisons simplement que la politique de Louis XIII et de Richelieu consista, dans une première phase à soutenir financièrement et diplomatiquement les ennemis de l'Empire. Puis, en 1635, la France entra officiellement en guerre contre l'Espagne.

Le 2 juillet 1636, une armée germano-es-



pagne pénétra en Thiérache et descendit sur la Somme, évita Péronne, fit mine de franchir le fleuve à Bray défendu par le comte de Soissons, puis passa par surprise sur la rive sud à Cerisy le 5 août 1636. Le comte de Soissons, dont les effectifs étaient très inférieurs en nombre, se retira sur Noyon. La ville de Corbie, place forte et ville frontière fut investie par les Impériaux le 7 août et capitula le 15. La Picardie fut ravagée tandis que la population se réfugiait dans les muches.

Le siège fut mis devant Montdidier par une partie de l'armée impériale ; la ville résista et infligea de lourdes pertes aux assaillants.

A Paris, tandis que nombre d'habitants, effrayés, quittaient la ville et prenaient la route d'Orléans, le roi et le cardinal constituaient une armée de secours en faisant appel à tous les hommes en âge de porter les armes. L'essentiel des régiments germano-espagnols se replia alors sur Lille, laissant dans Corbie une solide garnison. Louis XIII, tenant à libérer cette ville aussi bien pour des motifs stratégiques que politiques vint l'assiéger. Les Espagnols, affamés, résistèrent pendant 45 jours puis capitulèrent le 14 novembre.

La victoire de Corbie eut un retentissement dans toute l'Europe. L'année 1636 fut désormais baptisée « l'année de Corbie » par les historiens. A partir de cette date, les armées françaises ne cessèrent de repousser les Espagnols vers le nord, prenant les places fortes les unes après les autres.

RICHELIEU AU CHÂTEAU DE CHAULNES

Pour être au plus près de ses troupes, le roi s'efforçait de résider souvent à Abbeville, Amiens ou Péronne. Richelieu, s'assurait du ravitaillement des armées royales en vivres et en munitions, non seulement dans le Nord mais aussi dans l'Est et le Sud de la France. Ça ne l'empêchait pas de poursuivre ses autres tâches : déployant la stratégie diplomatique qu'il soumettait au roi, étudiant les rapports que lui adressaient ses agents en France et dans le reste de l'Europe, déjouant les complots, écrasant les révoltes contre une fiscalité de plus en plus lourde, il travaillait jour et nuit, dictant en même temps de multiples lettres sur des dossiers différents à ses nombreux secrétaires.

Malgré sa santé qui déclinait, il était constamment en déplacement. En examinant les courriers qu'il adressait à ses interlocuteurs, nous pouvons situer et dater ses voyages. C'est ainsi que nous savons qu'en 1640 et 1641, le cardinal duc de Richelieu eut l'occasion de séjourner à plusieurs reprises au château de Chaulnes.

En 1640, arrivant de Soissons par Blérancourt, il s'arrêta à Chaulnes les 18 et 19 juin avant de se rendre à Amiens où il demeura longuement jusqu'au 8 septembre. C'était l'époque du siège, par les Français, de la ville d'Arras, importante place espagnole qui capitula le 8 août.

Repartin pour Rueil, où il résidait habituellement, Richelieu effectua un détour par le château de Chaulnes où il s'arrêta du 21 au 26 septembre. Vitor de Beauvillé, dans son « Histoire de la ville de Montdidier », rapporte que Pierre Petit, maire

de Montdidier, accompagné de ses échevins, vint à Chaulnes pour demander au cardinal des concessions en matière d'octroi pour sa ville qui peinait à

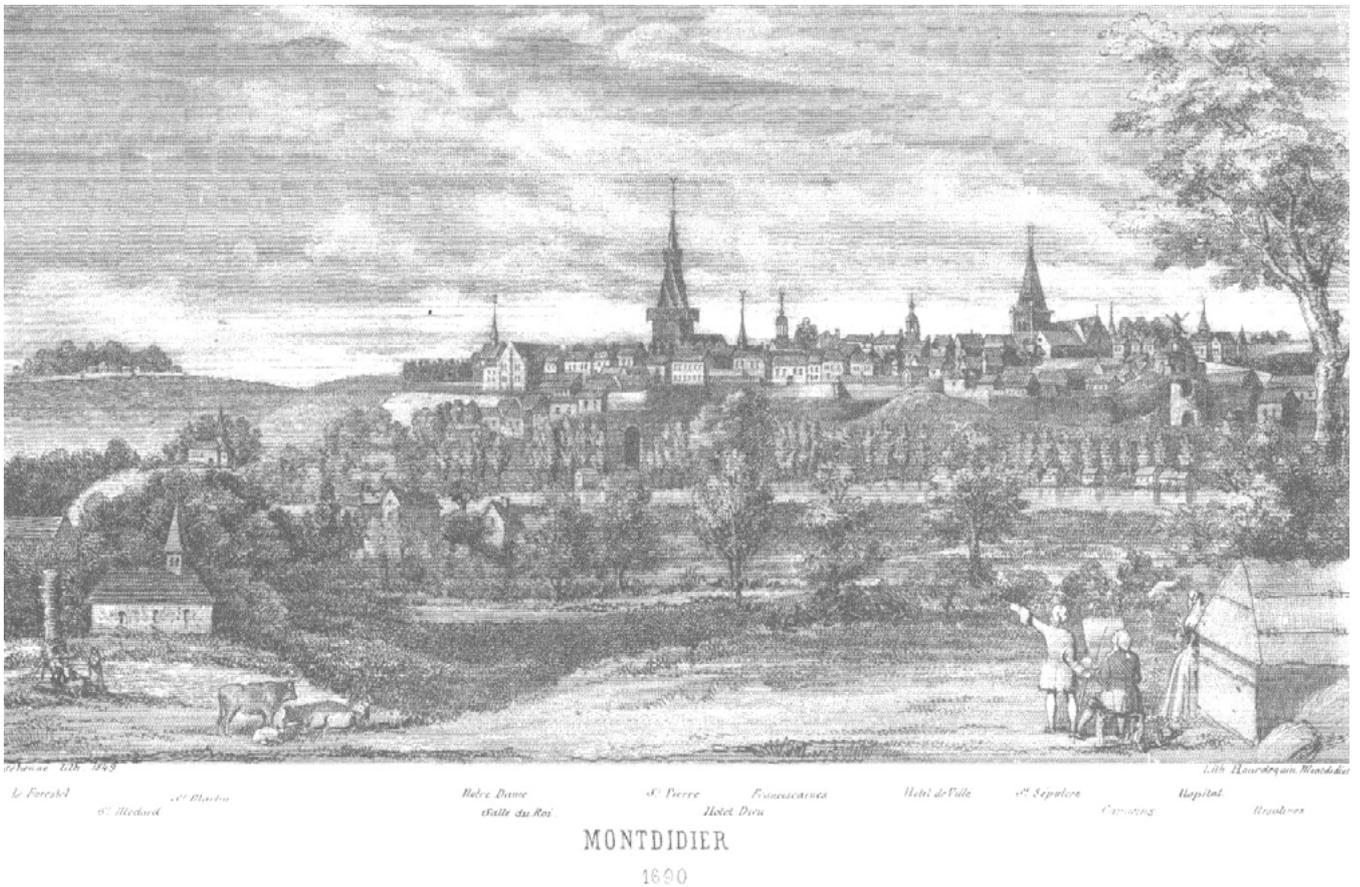


se relever des conséquences du siège soutenu contre les Impériaux et de la peste qui avait suivi. La demande fut refusée au prétexte que les demandeurs n'avaient pas respecté le protocole d'admission auprès du principal ministre. C'est en tous cas le prétexte qui fut invoqué.

Le 9 juillet 1641, après un séjour à Péronne en compagnie de Louis XIII, le Cardinal-ministre passa une journée à Chaulnes avant de se rendre à Roye puis à Soissons et Rethel. Cette période fut marquée par la révolte et la mort du comte de Soissons, cousin du roi.

Le comte de Soissons était très lié à Monsieur, c'est-à-dire Gaston d'Orléans frère du roi. Tous deux étaient, tout comme leur entourage, hostiles au Cardinal à qui ils reprochaient d'abaisser le pouvoir des grands seigneurs du royaume (ce qui était exact), de pactiser à l'étranger avec les protestants (oui, lorsqu'ils étaient en guerre avec l'Empire ou les Espagnols), d'augmenter sans cesse les impôts... Au cours du siège de Corbie, l'assassinat de Richelieu avait été projeté ; il aurait dû avoir lieu à Amiens, à l'issue de l'un des conseils royaux. Mais, à la dernière minute, Gaston d'Orléans, qui devait donner le signal aux lieutenants du comte, s'était ravisé et avait laissé passer l'occasion.

Il y avait quand même eu complot et M. le Comte, effrayé par les conséquences de cet acte manqué, était allé se réfugier à Sedan, alors principauté indépendante. Là, il avait organisé un nouveau complot en constituant une armée, n'hésitant pas à faire appel aux Espagnols pour le financement et aux Impériaux qui détachèrent auprès de lui un contingent de 7 000 hommes. Tout était prévu pour remplacer le cardinal par le comte qui dirigerait un nouveau gouvernement chargé de rendre leur pouvoir aux Grands et de renverser les alliances. L'armée royale envoyée par Louis XIII et Richelieu à la rencontre des rebelles, fut battue à La Marfée, au sud de Sedan, le 6 juillet 1641. La nouvelle de



la défaite parvint au roi et à son principal ministre alors que ceux-ci se trouvaient encore à Péronne. En un instant, Louis XIII comprit qu'il allait devoir renvoyer le Cardinal et subir la tutelle de l'Espagne. De son côté, Richelieu entrevit sa disgrâce et l'effondrement de sa politique de redressement de l'autorité royale. Mais un second messenger leur apporta quelques heures après, une nouvelle qui, d'un seul coup, renversa la situation : le comte de Soissons était mort. Alors qu'il parcourait le champ de bataille, il avait relevé la visière de son casque avec le canon de son pistolet ; le coup était parti accidentellement le tuant sur le coup. C'est du moins l'explication qui prévalut. La rébellion, sans chef, n'avait plus de sens ; elle cessa. Les soldats impériaux repassèrent la Meuse. Cela valut à la Principauté de Sedan d'être rattachée au royaume de France (Traité du 5 août). Lorsque Richelieu s'arrêta le 9 juillet, au château de Chaulnes, il était en route pour l'Est de la France...

Enfin, il fut à nouveau chez le duc de Chaulnes les 17, 18 et 19 septembre puis du 18 au 27 octobre de la même année. A cette époque, le maréchal de La Meilleraie prit la place forte de Bapaume (le 18 septembre). Cette nouvelle fut fêtée à Paris car Bapaume, au nord de Péronne, était considérée comme la « porte de l'Artois ». La garnison espagnole, lors de sa reddition, fut autorisée par Louis

XIII à quitter la ville avec armes et bagages pour se replier à Douai. La réjouissance générale du côté français fut gâchée par le comportement de Saint-Preuil, nouveau gouverneur d'Arras. Surprenant en chemin les Espagnols qui battaient en retraite, il les attaqua et les extermina. Était-il informé du sauf-conduit royal ? Ce n'est pas certain mais quoi qu'il en soit, il fut arrêté et jugé. Le roi et le cardinal tenaient à montrer aux populations conquises que la protection royale était inviolable. Malgré ses brillants états de service et sa fidélité à Richelieu, Saint-Preuil fut condamné à mort et exécuté.

Richelieu ne revint pas à Chaulnes avant son décès qui survint le 4 décembre 1642.

Marcel Queyrat
Président cantonal du Souvenir Français.



Bibliographie :

- « Richelieu » P. Erlanger. Lib. Académique Perrin. 1970
- « Richelieu » F. Hildesheimer. Flammarion. 2004.
- « La Guerre de Trente Ans » H. Sacchi. L'Harmattan. 1991.
- « L'Histoire de Montdidier » Victor de Beauvillé. 1857. Avec mes remerciements à l'association des « Amis du Vieux Corbie ».



Entretien automobile
Pneumatique auto/moto
 (pose de vos pneus achetés sur internet)
Climatisation
Diagnostic
MULTIMARQUES

49 Rue Odon Dumont 80320 CHAULNES
06 99 16 97 38

0612736810



La Fine Bouche
Cuisine Traditionnelle

13 rue de Lihons | 80320 Chaulnes



L'immobilière
 de Haute Picardie

Siège social
 15, avenue Aristide Briand
 80320 Chaulnes
 03.22.84.14.19

Bureau annexe
 8, rue du Niger
 80170 Rosières en Santerre
 03.22.87.61.87

www.immobiliere-de-haute-picardie.com 



PHARMACIE SAVARY DEBLOCK
23 Rue Odon Dumont 80320 CHAULNES
 Matériel Médical - Livraison à domicile
 Services - Ecoute - Conseils



21 route d'Hallu
80320 CHAULNES
 Téléphone : 03 22 85 55 37
 Mail: wk-info@sfr.fr
 www.wk-informatique.fr

Auto-entreprise depuis 2009

- Réparation d'ordinateurs hors garantie
- Réinstallation du système d'exploitation
- Réglages de programmes et/ou de périphériques
- Assemblage d'équipement sur mesure
- Assistance / autres demandes



Hélène HEURTEAUX 06.29.12.03.67



Naturellement Belle
 24 bis rue Odon Dumont
 80320 CHAULNES
www.clicrdv.com/Naturellement-Belle

Coiffure Mixte, Esthétique, Solarium

Jean-marc Coiffure



Masculin - junior

18 Avenue Arisitte Briand - 80320 CHAULNES
Tél. 03 22 83 97 17

Site : 03 22 83 97 17

L'INSTITUTION



RESTAURANT DE CUISINE TRADITIONNELLE

Emmanuelle & Stéphane

78 Avenue Aristide Briand - 80320 Chaulnes
Port. : 06 10 73 87 03 - Tél. : 03 22 84 94 47
 Mail : l'institution@orange.fr

Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?



Café des aidants[®]

CHAULNES

A cette adresse : Livres Enchantés, 2bis, avenue Aristide Briand
Contact : 03.22.84.48.61

Autour d'un café, venez échanger
votre expérience avec d'autres aidants.

Animé par des professionnels, le *Café des aidants* est un temps convivial d'échanges et d'information en libre d'accès.

Organisé par :



Avec le soutien de :

